

**PROJET DE « CREATION D'UNE VOIRIE DE CONTOURNEMENT »
COMMUNE DE MISSON (40)**



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

RUBRIQUE N°6A

ANNEXE 8 : PRESENTATION DU PROJET, INCIDENCES ET MESURES

DECEMBRE 2025



201 bis chemin Larrondoa
64 310 SAINT-PEE-SUR-NIVELLE
Tél : 05 40 07 06 49
Mail : contact@geociam.com

Date de réalisation	Décembre 2025
Numéro de version	Version 01
Référence affaire	2025-P19 Projet Misson CCPOA
Rédaction	Marion GARNIER : Chargée de mission écologue experte faune flore et ZH Romain LAINE : Ecologue expert faunistique
Relecture	Laurence LOPERENA : Cheffe de projet Hydrobiologiste / Expertise Climat-Energie et Urbanisme Environnemental

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
1- PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET	5
1.1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET	5
1.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE D'ETUDE	7
2- ÉTAT INITIAL DE LA ZONE PROJET	10
2.1. CONTEXTE CLIMATIQUE	10
2.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	11
2.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE	13
2.4. HYDROGEOLOGIE	14
2.5. HYDROGRAPHIE	16
2.5.1. HYDROGRAPHIE COMMUNALE	16
2.5.2. HYDROLOGIE LOCALE	16
2.6. RISQUES NATURELS	19
2.6.1. RISQUE DE REMONTEE DE NAPPE ET INONDATION	20
2.6.2. AUTRES RISQUES NATURELS	20
2.7. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS	21
2.8. POLLUTIONS ET NUISANCES	21
2.8.1. POLLUTION DES SOLS	21
2.8.2. NUISANCE SONORE	23
2.9. MILIEU NATUREL	24
2.9.1. ZONAGE REGLEMENTAIRE	24
2.9.1. CONTINUITES ECOLOGIQUES	24
2.9.2. CARACTERISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES AU NIVEAU DE LA ZONE PROJET	27
2.10. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	50
3. INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PRESENTIES	51
3.1. INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL ET MESURES	51
3.1.1. INCIDENCES ET MESURES SUR LES HABITATS	51
3.1.2. INCIDENCES SUR LES ZONES HUMIDES	51
3.1.3. INCIDENCES SUR LA FAUNE	52
3.2. INCIDENCES DU PROJET SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET MESURES	52
3.3. INCIDENCES TEMPORAIRES LIEES AU CHANTIER ET MESURES	53
3.4. INCIDENCES DU PROJET SUR LE TRAFIC ROUTIER ET LE MILIEU ENVIRONNANT	53

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Projet de création d'une voie de contournement.....	6
Figure 2 : Localisation générale du site projet	7
Figure 3 : Localisation précise du projet	8
Figure 4 : Photographies aériennes au droit du site d'étude	9
Figure 5 : Diagramme ombrothermique - Station de Dax (2015-2024).....	10
Figure 6 : Topographie de la commune de Misson	11
Figure 7 : Courbes topographiques au droit de l'aire d'étude	12
Figure 8 : Profils altimétriques à l'échelle de l'aire d'étude.....	12
Figure 9 : Contexte géologique communale	13
Figure 10 : Contexte hydrographique communal.....	16
Figure 11 : Risque de pollution des sols à l'échelle du site projet.....	22
Figure 12 : TVB régionale au niveau du site d'étude	25
Figure 13 : TVB locale	26
Figure 14 : Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère "végétation »	29
Figure 15 : Classes GEPPA des sols	31
Figure 16 : Données bibliographiques existantes à proximité du site d'étude.....	33
Figure 17 : Friche post-culturelle	34
Figure 18 : Ourlet de ronces.....	35
Figure 19 : Contexte pédologique de Misson.....	39
Figure 20 : Zone humide floristique présente sur le site d'étude	41
Figure 21 : Habitats présents sur le site projet.....	42
Figure 22 : Enjeux habitats au sein de l'aire d'étude.....	43
Figure 23 : Cisticole des joncs.....	44
Figure 24 : Cuivré des marais femelle	45
Figure 25 : Enjeux globaux pressentis spatialisés.....	49
Tableau 1 : Caractéristiques des masses d'eau souterraines présentes au niveau du site d'étude	15
Tableau 2 : Secteurs hydrographiques sur la commune de Misson	16
Tableau 3 : Masses d'eau au niveau du site projet	18
Tableau 4 : Catastrophes naturelles recensées sur la commune de Misson	19
Tableau 5 : Liste non exhaustive de la flore observée sur le terrain.....	37
Tableau 6 : Expertise pédologique au niveau de l'aire d'étude.....	40
Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques au niveau du projet sur la commune de Misson	43
Tableau 8 : Avifaune contactée au sein du site d'étude	45
Tableau 9 : Entomofaune contactée au sein du site d'étude	46
Tableau 10 : Herpétofaune contactée au sein du site d'étude	47
Tableau 11 : Enjeux écologiques globaux pressentis (faune/flore)	48

1- PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Sur la commune de Misson, la Communauté de communes d'Orthe et Arrigans prévoit la création d'une voie visant à contourner la future extension de l'usine Fertinagro.

L'usine d'engrais granulés NPK SCPA Sud-Ouest est installée sur la commune de Misson (40) depuis les années 1950. Cette usine a été acquise par Fertinagro en 2006. Fertinagro France souhaite depuis plusieurs années réaliser une voie de contournement de son site depuis le rond-point de la RD13 afin de pouvoir condamner le chemin d'Arrodé qui longe son usine. Ce chemin est en effet utilisé par plusieurs riverains (habitations situées au Nord).

La sécurité justifie à elle seule la nécessité de réalisation de cette voie de contournement : en effet, aujourd'hui les voisins, piétons, cyclistes, promeneurs, agriculteurs, etc... croisent les engins roulants de l'usine (chargeuses, tombereau, chariots élévateurs) et les camions nécessaires à l'activité au quotidien (jusqu'à 80 camions par jour qui chargent les engrais et déchargent les matières premières et acides sulfuriques nécessaires à la production). **Le risque d'accident est très important.**

Une fois la nouvelle route créée, le site de l'usine sera entièrement clôturé afin d'éviter tout risque d'intrusion, vol et incident. Le terrain situé entre le projet de voie de contournement et l'usine a été acquis par Fertinagro, plusieurs projets sont ainsi en cours d'étude :

- Installation de panneaux photovoltaïques ;
- Installation d'un groupe froid ;
- Zone de stockage de produits finis conditionnés en big bag.

Il ne s'agit à ce stade que de projets, aucun n'est acté ni validé à ce jour. Actuellement, aucune extension de l'usine n'est possible au regard de la nature des activités ne permettant pas de densifier le site actuel (élévation des bâtiments incompatible avec les activités et nécessité de maintenir des zones de manœuvre et de giration).

Considérant le tracé de la future voirie qui devra contourner l'extension de Fertinagro, les parcelles concernées sont les suivantes : OB 891 - 890 - 630 – 372 - 370 - 371 - 365 – 366 et 361.

Le linéaire de la voirie projetée est d'environ 480 mètres.

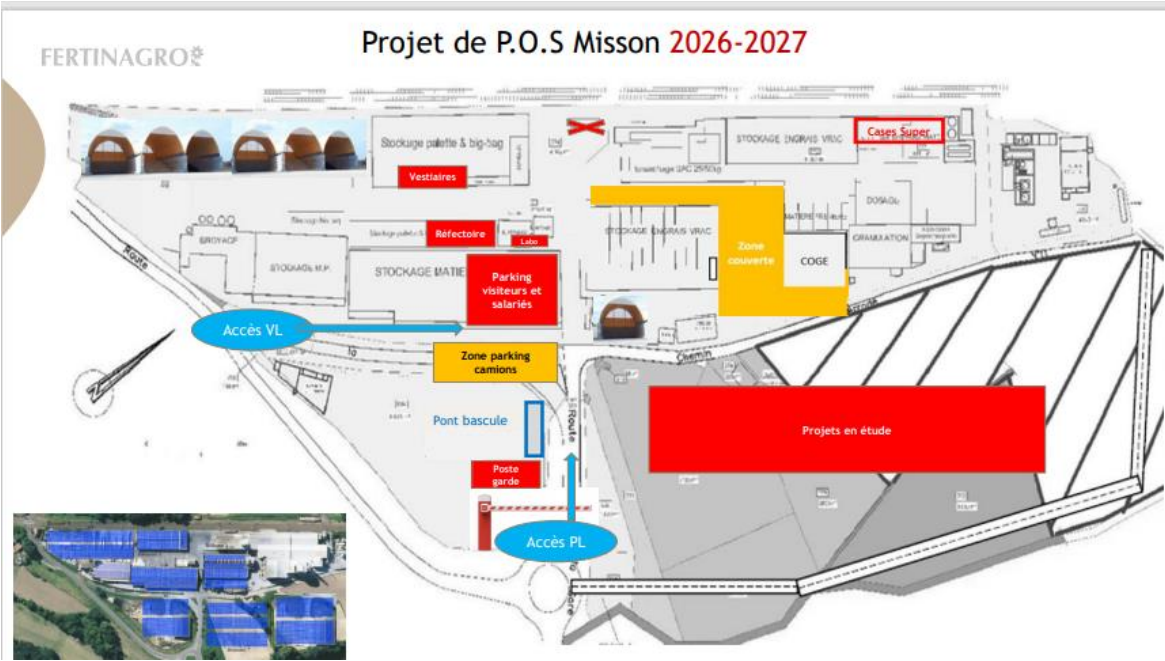
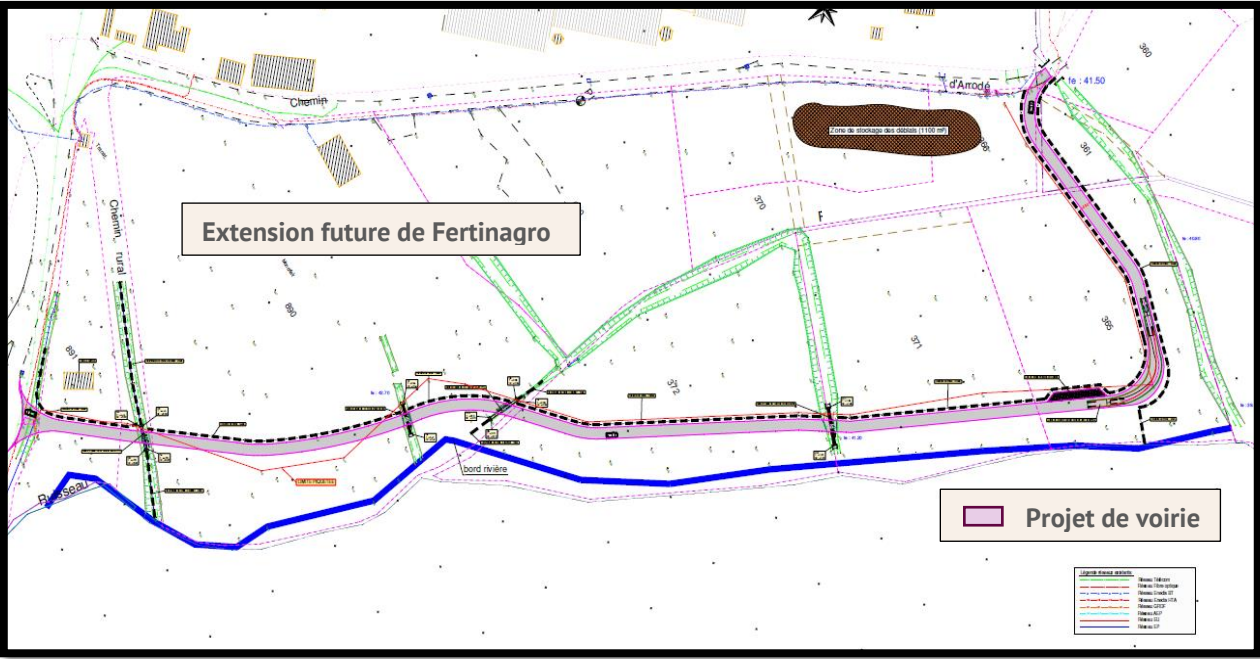


Figure 1 : Projet de création d'une voie de contournement
(Source : Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans, Fertinagro)

La voie de contournement sera utilisée par les riverains, le chemin d'Arrodé longeant l'usine sera ainsi condamné. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement industriel de la commune et contribue à l'aménagement structuré du territoire, conformément aux orientations du PLUi intercommunal.

A noter qu'un itinéraire alternatif au projet de voie de contournement présenté a été étudié. Cet itinéraire nécessitait la traversée non sécurisée d'une voie ferrée par les riverains en accédant à leurs propriétés par le Nord. Cette alternative a été abandonnée pour des raisons de sécurité.

1.2. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU SITE D'ETUDE

1.2.1. Situation géographique

Le projet objet du présent dossier d'examen au cas par cas est situé sur la commune de Misson appartenant à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Le territoire communal couvre une superficie d'environ 14,7 km² et s'étend sur un relief modérément vallonné avec des collines douces et des pentes légères, caractéristique des Landes intérieures, avec une altitude comprise entre 27 et 112 mètres.

Selon le recensement INSEE (2022), Misson compte près de 834 habitants.

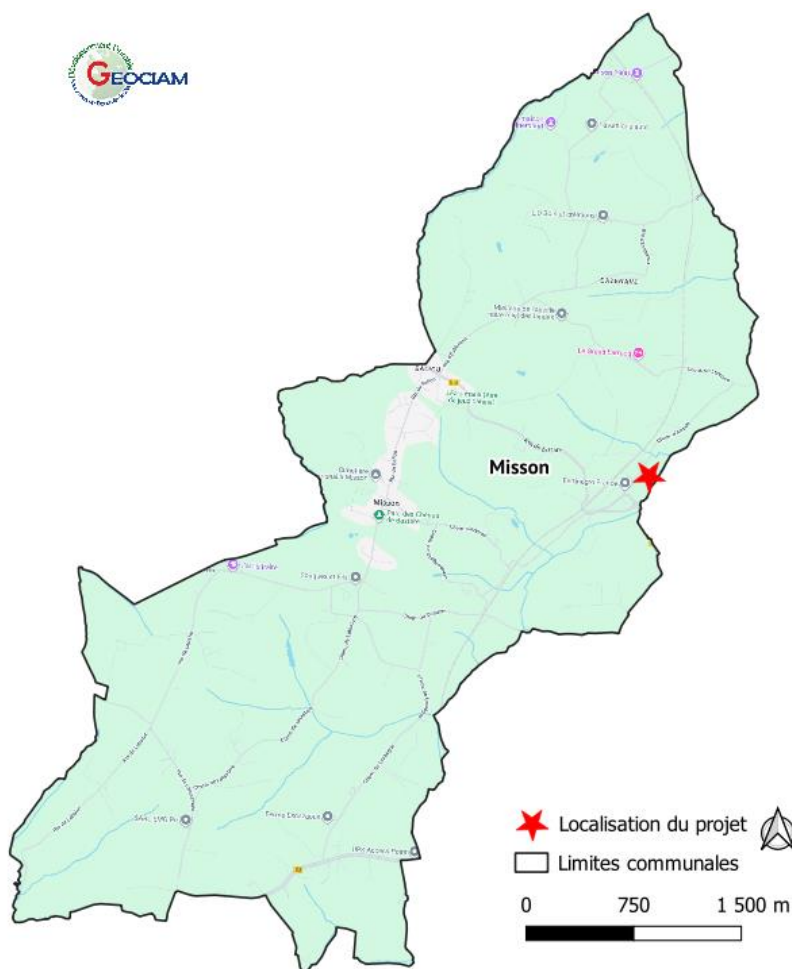


*Figure 2 : Localisation générale du site projet
(Source : IGN ; Cartographie : GEOCIAM)*

La zone d'étude est située au centre-Est de Misson, en limite communale avec Habas.

Le site est bordé par l'usine Fertinagro à l'Ouest, le ruisseau d'Arrigan à l'Est, la RD13 au Sud et des terrains agricoles au Nord.

Le site est occupé par des parcelles agricoles : friche post-culturelle (maïsiculture).

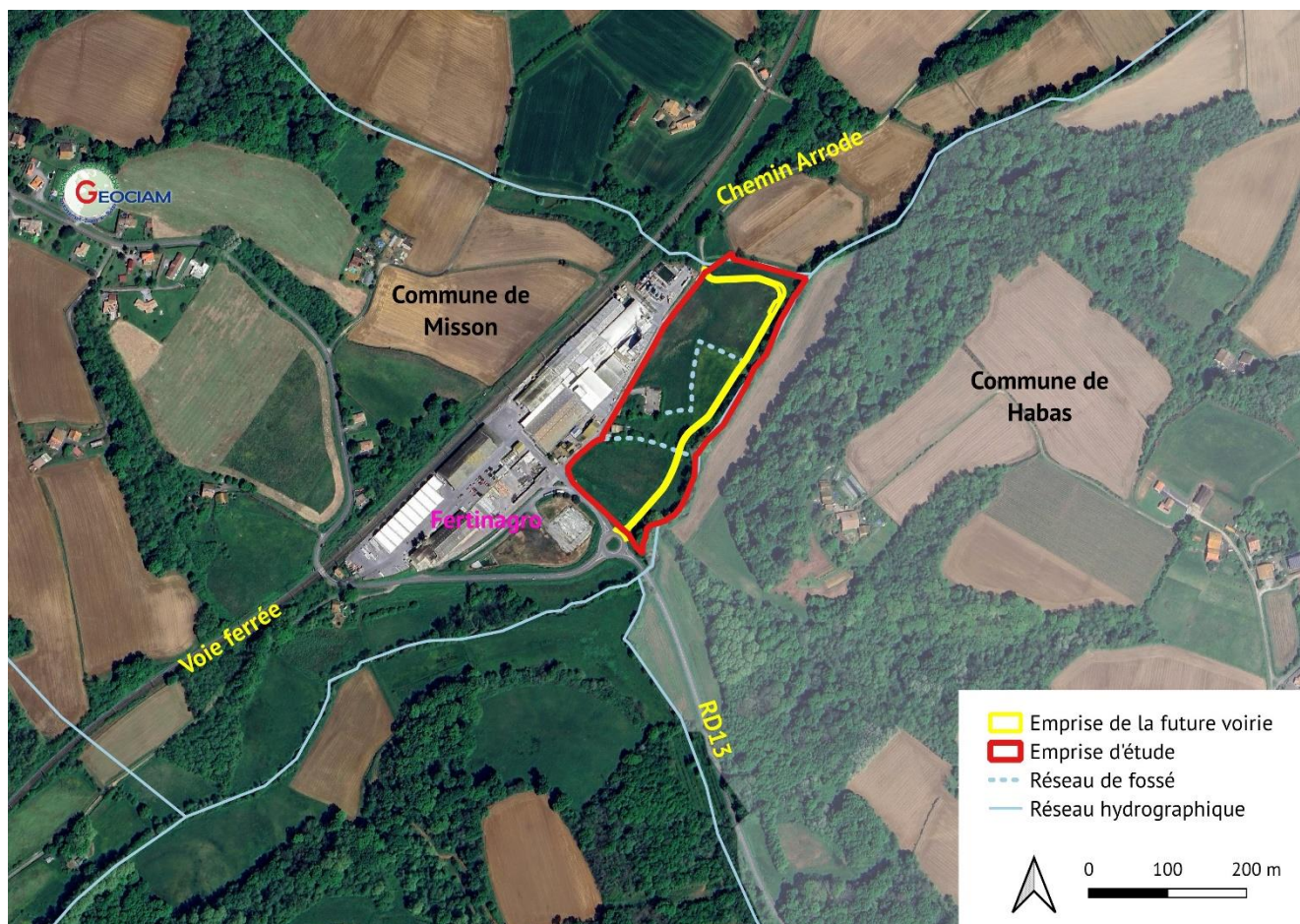


Figure 3 : Localisation précise du projet
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

1.2.2. Analyse historique du site

L'analyse historique du secteur à l'aide des photographies aériennes permet de comprendre l'évolution de l'occupation du sol à l'échelle du site projet. L'usine existe depuis 1950.

Historiquement, les parcelles au niveau du site d'étude sont utilisées pour l'activité agricole, seules les pratiques ont évolué : maïsiculture et prairie de fauche notamment.

A noter toutefois, les haies ont disparu après les années 70 et le grand remembrement. Aujourd'hui, l'ensemble du site est constitué d'un champ d'un seul tenant sans haie bocagère.

Les parcelles composant le site sont occupées actuellement par une friche post-culturelle. D'après un employé de l'entreprise Fertinagro rencontré lors de la prospection, l'arrêt de la maïsiculture sur les parcelles s'est fait progressivement depuis 3 ans (arrêt progressif du Sud vers le Nord).

NB : la plus ancienne photographie aérienne disponible sur Géoportail date de 1944.

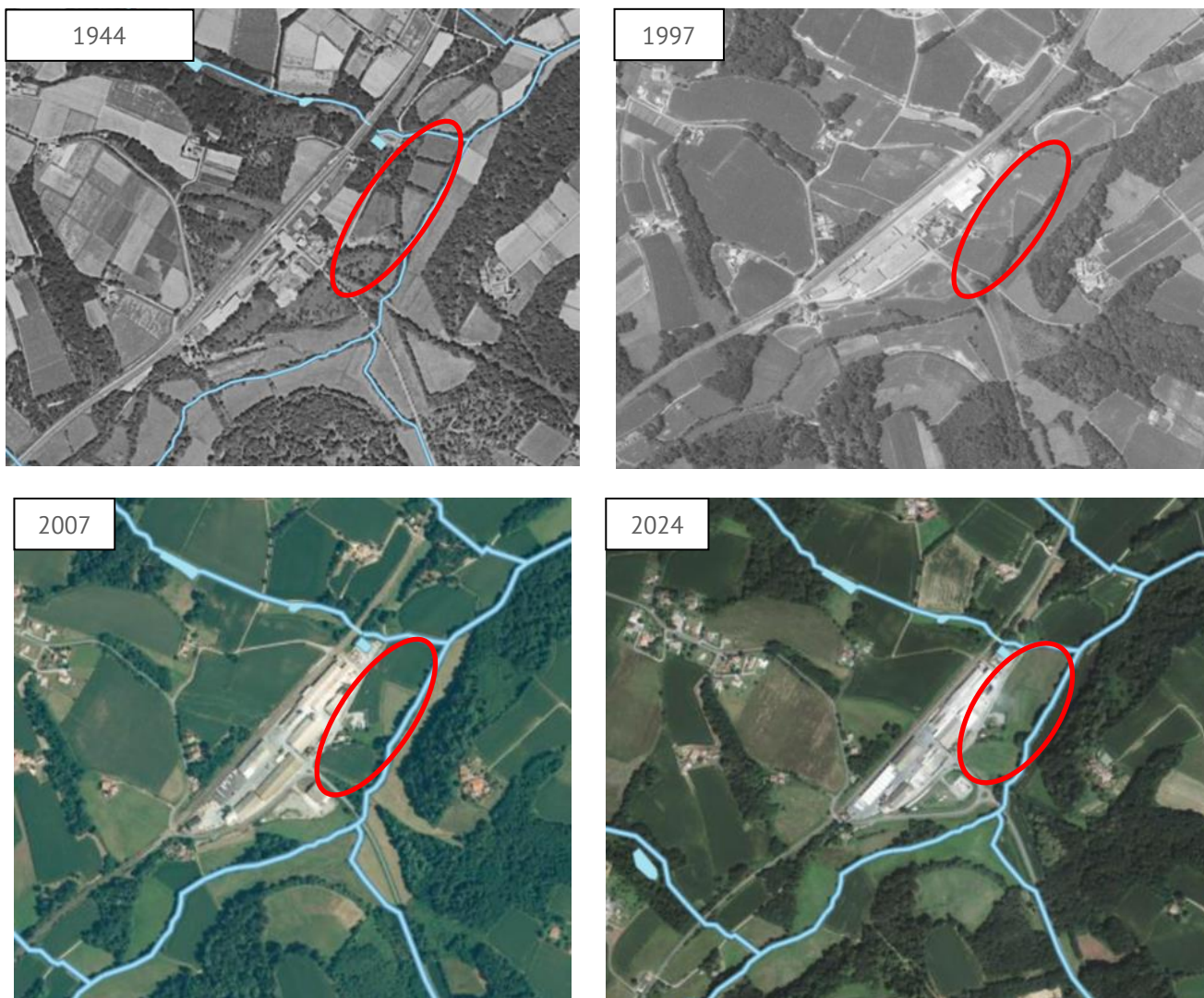


*Figure 4 : Photographies aériennes au droit du site d'étude
(Source : IGN, Géoportail « Remonter le temps »)*

2- ÉTAT INITIAL DE LA ZONE PROJET

Remarque : le projet concerne la création d'une nouvelle voirie visant à contourner la future extension de l'usine Fertinagro. Le linéaire de la voirie projetée est d'environ 480 mètres. Toutefois, les inventaires ont été réalisés à l'échelle de l'aire rapprochée sur un périmètre d'environ 4,3 hectares. Les cartographies illustrant les prochains chapitres du rapport présenteront les deux emprises : l'aire d'étude et le tracé de la future voirie.

2.1. CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat local, océanique tempéré, est caractérisé par une pluviométrie importante, du fait de la présence proche du massif pyrénéen, et par la douceur de ses températures.

Les précipitations sont en général brutales, sous forme d'orages au printemps et en été.

Pour l'analyse climatique, une moyenne des données a été effectuée sur la station de Dax.

Ainsi, la pluviométrie moyenne annuelle est de l'ordre de 1 219,95 mm, novembre est les mois le plus pluvieux (moyenne de 168,6 mm/mois) et juillet le plus sec (moyenne de 43,7 mm/mois).

La température moyenne annuelle est d'environ 15,1 °C. Les caractéristiques de la température sont typiques d'une région océanique tempérée :

- un climat peu rigoureux, avec en particulier un hiver doux : les moyennes saisonnières varient ainsi entre 8,7 °C en hiver et 21,8 °C en été ;
- une amplitude thermique annuelle modérée : en moyenne mensuelle, un écart de 13,9 °C (période d'analyse 2015-2024) est observé entre les températures des mois de janvier-février (mois les plus froids) et de juillet-août (mois les plus chauds).

Les vents soufflent souvent et en général de façon faible à modérée. Les rafales de vents sont plus exceptionnelles mais peuvent atteindre des vitesses importantes, jusqu'à 135,2 km. Le régime des vents moyens présente une plus grande proportion de rafale à vitesses importantes en janvier et février.

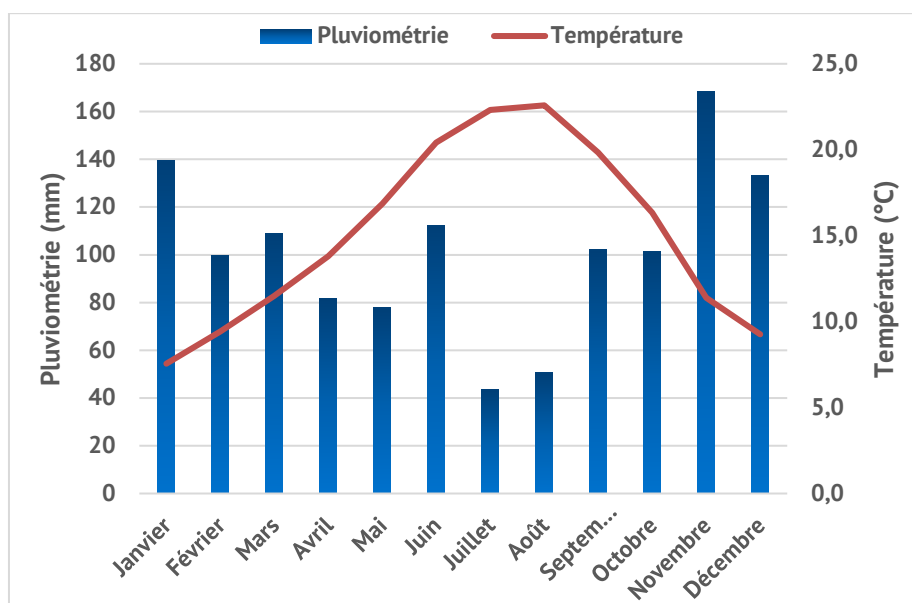


Figure 5 : Diagramme ombrothermique - Station de Dax (2015-2024)
(Source : Météo France)

2.2. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

La commune de Misson possède une altitude qui varie de 27 m dans les secteurs les plus bas à 112 m dans les points les plus élevés, avec une altitude moyenne avoisinant 70 m. Le relief communal est modérément vallonné : il se caractérise par des pentes douces et régulières, ponctuées de collines de faible amplitude, sans présence de ruptures de pente marquées, ni de reliefs abrupts. On observe notamment quelques points hauts modérés, principalement localisés dans la partie Sud-Ouest du territoire communal.

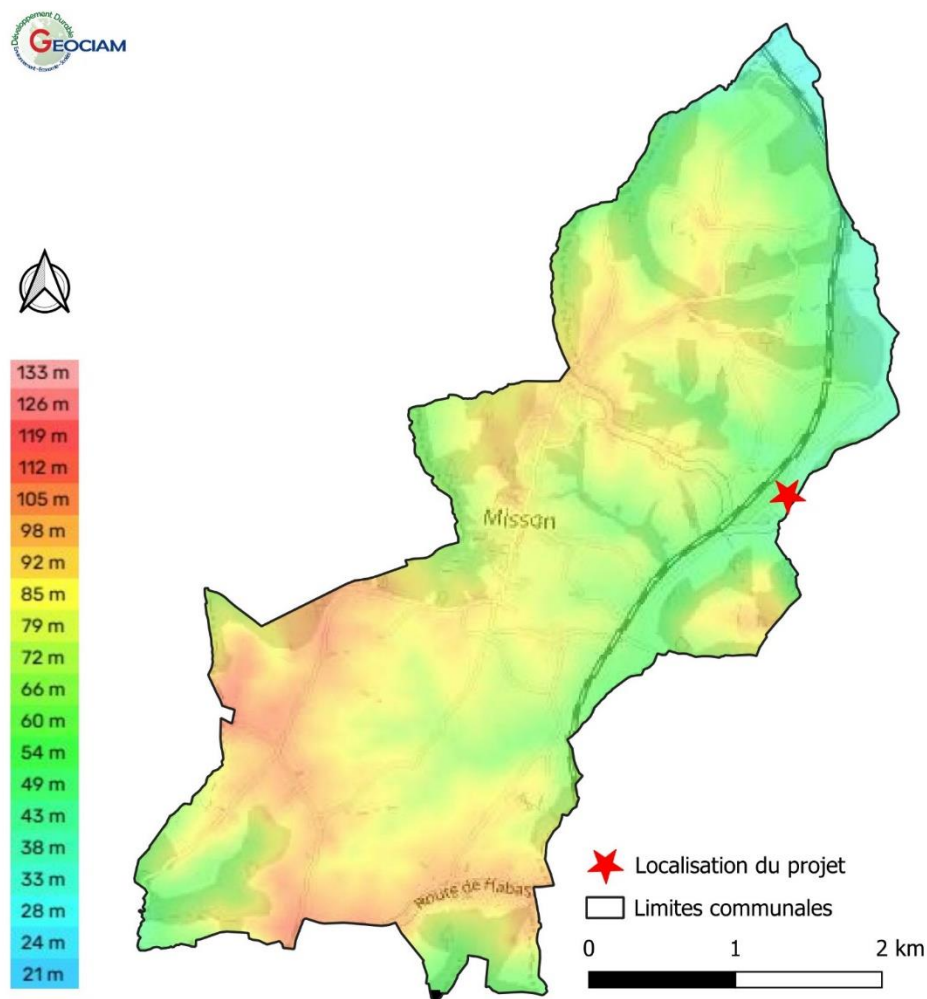


Figure 6 : Topographie de la commune de Misson
(Source : cartes-topographiques.fr ; Cartographie : GEOCIAM)

Topographie locale

La prospection de terrain réalisée le 6 octobre 2025 a mis en évidence une topographie relativement plane au niveau du site d'étude.

Le cours d'eau Arrigan ainsi que l'un de ses affluents bordent la partie Est et Nord de l'aire d'étude.

À l'échelle du site du projet, l'altimétrie varie entre 45 et 50 m.



Les profils altimétriques suivants matérialisent ce relief (cf. cartographie ci-dessus) :

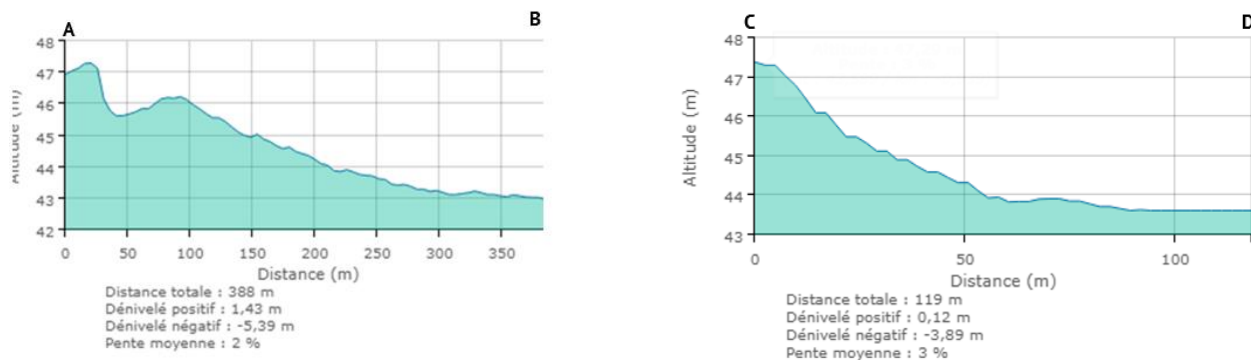


Figure 8 : Profils altimétriques à l'échelle de l'aire d'étude
(Source : Géoportail)

2.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

La géologie de la commune de Misson apparaît variée, le sous-sol du territoire est composé de huit faciès géologiques différents.

D'après la carte géologique au 1/50 000^e du BRGM les formations rencontrées sur la commune sont :

- **Cw-x** : Pléistocène moyen (Riss). Colluvions rissiennes : limons et sables limono-argileux, niveaux du Pré-Riss, Riss I, Riss II-III et Riss-Würm, avec structures polyédriques et traces d'hydromorphie ;
- **Cx** : Pléistocène supérieur (Würm). Colluvions wurmiennes : limons jaunes plus ou moins sableux ou argileux, friables, peu structurés et faiblement poreux ;
- **P1** : Pliocène. Sables fauves ;
- **Fx1-2** : Pléistocène. Würm II-I. Alluvions indifférenciées ;
- **Fu** : Pléistocène. Günz. Alluvions : petits galets, graviers (matériel très altéré), gangue sableuse très colorée ;
- **E6m2** : Bartonien-Miocène supérieur. Molasses, marnes plus ou moins silteuses ;
- **Fw1** : Pléistocène. Riss I. Alluvions : galets, graviers (matériel altéré) ;
- **E-C** : Eboulis et colluvions non stratifiées, d'âge indéterminé.

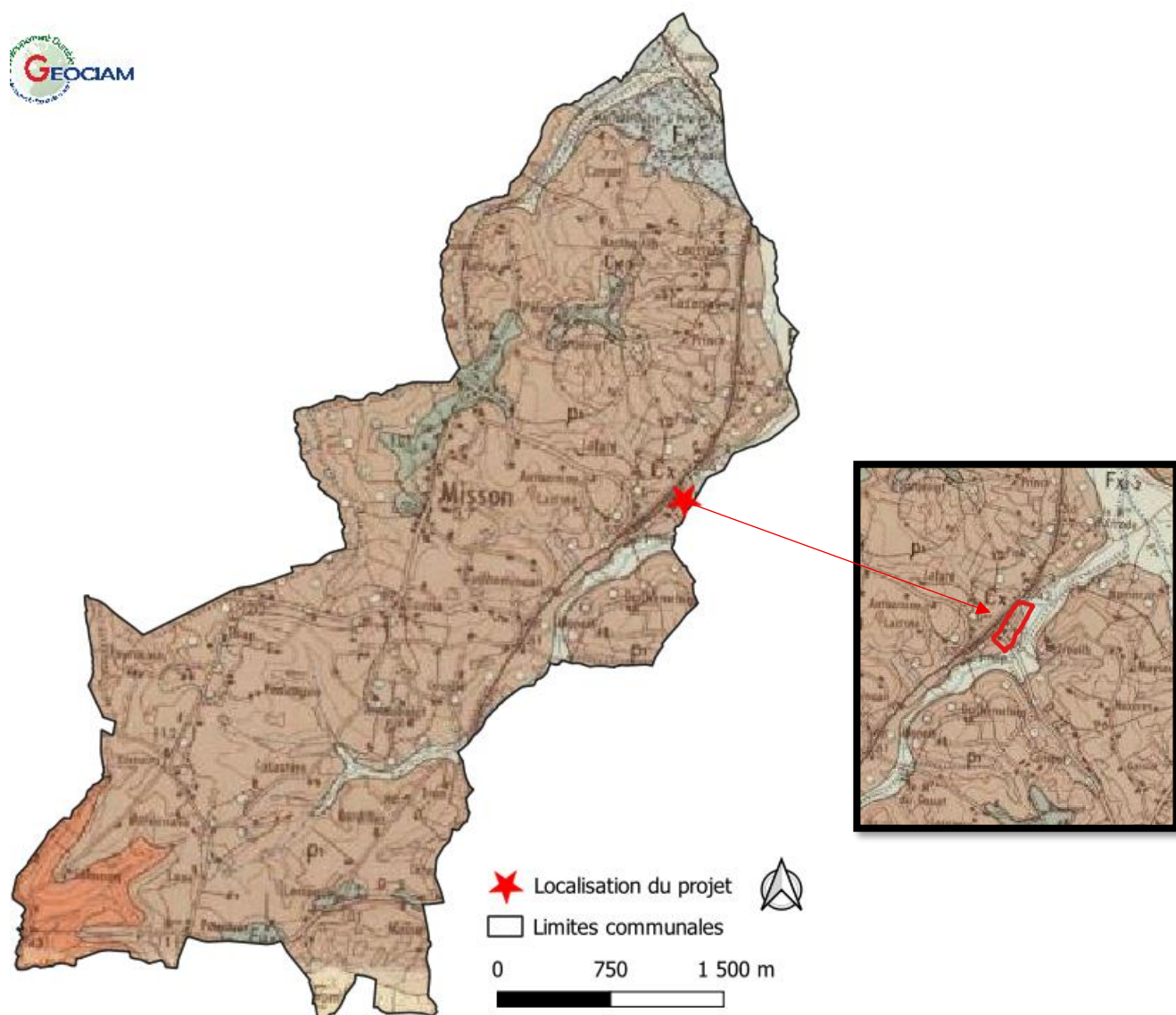


Figure 9 : Contexte géologique communale
(Source : BRGM, Cartographie : GEOCIAM)

Contexte local

D'après la carte géologique du BRGM, le sous-sol de l'aire d'étude est constitué de deux formations :

- Les **colluvions wurmiennes (Cx)** sont des dépôts meubles résultant de l'érosion et du transport par ruissellement depuis les versants environnants. Elles se présentent sous forme de matériaux hétérogènes, mêlant sable, graviers et galets et souvent stratifiés de manière irrégulière.
- Les **alluvions indifférenciées (Fw1-2)** correspondent à d'anciens comblements de vallées et lits de rivières, formés par la sédimentation de matériaux détritiques d'origine fluviale. Ces dépôts comprennent des sables, graviers et galets, disposés en couches parfois entrecroisées et pouvant atteindre plusieurs mètres d'épaisseur.

2.4. HYDROGEOLOGIE

La commune de Misson est caractérisée par la présence de 22 aquifères de niveau national :

- « Terrasses (Sables, graviers et galets) quaternaires du bassin Adour-Garonne » n°06AA ;
- « Sables fauves et verts, glaises bigarrées et argiles du Miocène moyen à supérieur du Bassin aquitain » n°312AA ;
- « Molasses et argiles du Miocène inférieur du Bassin aquitain » n°318AA ;
- « Faluns, grès et calcaires de l'Aquitainien-Burdigalien du Bassin aquitain » n°320AA ;
- « Molasses et argiles oligo-miocènes du Bassin aquitain » n°322AA ;
- « Calcaires à Asteries, faluns et grès de l'Oligocène du Bassin aquitain » n°324AA ;
- « Molasses et argiles Oligo-éocènes du Bassin aquitain » n°326AA ;
- « Molasses et argiles de l'Eocène supérieur du Bassin aquitain, incluant les formations du bassin de Carcassonne » n°330AA ;
- « Calcaires et marnes de l'Eocène moyen du sud du Bassin aquitain » n°334AA ;
- « Molasses et argiles de l'Eocène inférieur du Bassin aquitain » n°334AE ;
- « Sables, grès et calcaires gréseux de l'Eocène inférieur basal du sud du Bassin aquitain » n°334AH ;
- « Molasses et argiles de l'Eocène-paléocène du Bassin aquitain » n°338AA ;
- « Calcaires, calcaires dolomitiques, marnes et Flyschs paléocènes du sud du Bassin aquitain » n°340AA ;
- « Calcaires crayo-marneux du santorien-campanien du Bassin aquitain » n°346AA ;
- « Multicouche calcaire du Crétacé supérieur du sud du Bassin aquitain » n°348AG ;
- « Calcaires et grès du Crétacé inférieur du sud du Bassin aquitain » n°350AA ;
- « Calcaires et dolomies du Tithonien du Bassin aquitain » n°352AA ;
- « Marno-calcaires du Jurassique moyen à supérieur du Bassin aquitain » n°356AA ;
- « Marnes du Pliensbachien au Toarcien du Bassin aquitain » n°360AA ;
- « Calcaires, grès, dolomies et anhydrite de l'Infra-Toarcien du sud du Bassin aquitain » n°362AA ;
- « Argiles, évaporites et ophites du Trias du sud du bassin Adour-Garonne » n°364AA ;
- « Dolomies, grès et argilites du permo-trias du Bassin aquitain » n°366AA.

Plusieurs masses d'eau souterraines sont associées à ces aquifères, le site d'étude est rattaché à cinq masses d'eau souterraines dénommées :

- « Molasses, alluvions anciennes de Piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour » – n°FRFG044 ;
- « Calcaires de la base du Crétacé supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain » – n°FRFG091 ;
- « Calcaires du Paléocène majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain » – n°FRFG082A ;
- « Sables et grès de l'Éocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Ouest du Bassin aquitain » – n°FRFG082C ;
- « Calcaires de l'Éocène moyen et supérieur majoritairement captif du Sud du Bassin aquitain » – n°FRFG082B.

Les objectifs fixés dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne 2022-2027 pour ces masses d'eau souterraines sont :

Masse d'eau souterraine	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)		État de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)	
	Objectif état quantitatif	Objectif état chimique	État quantitatif	État chimique
FRFG044 (Majoritairement libre)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG091 (Majoritairement captif)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG082A (Majoritairement captif)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG082C (Majoritairement captif)	Objectif moins strict	Bon état 2015	Mauvais	Bon
FRFG082B (Majoritairement captif)	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon

Tableau 1 : Caractéristiques des masses d'eau souterraines présentes au niveau du site d'étude
(Source : SIE Adour Garonne)

D'après le SDAGE Adour-Garonne, toutes les masses d'eau souterraines présentes sur l'aire d'étude ont de bons états chimique et quantitatif atteints en 2015, à l'exception de la masse d'eau « FRFG082C » qui subit des pressions de prélèvements en eau.

2.5. HYDROGRAPHIE

2.5.1. Hydrographie communale

La commune de Misson est concernée dans son ensemble par deux bassins versants :

- L'Adour du confluent de la Midouze au confluent des Gaves réunis ;
- Le Gave de Pau du confluent du Béz (inclus) au confluent de l'Adour.

A une échelle plus locale, Misson peut être sectorisée en quatre zones hydrographiques :

Q343 (75.19 %)	Le Grand Arrigan de sa source au confluent du Ruisseau du Canal de saint-martin
Q344 (10.02 %)	Le Ruisseau du Canal de Saint-Martin
Q553 (9.41 %)	Le Gave de Pau au confluent du Gave d'Oloron
Q552 (4.56 %)	Le Gave de Pau du confluent du Latailledé

*Tableau 2 : Secteurs hydrographiques sur la commune de Misson
(Source : SIEAG)*

Ainsi, le réseau hydrographique sur le territoire communal de Misson se compose de 3 principaux cours d'eau :

- L'Arrigan (Q3430620) ;
- Ruisseau du Cam (Q3431010) ;
- Ruisseau du moulin de Larras (Q3441030).

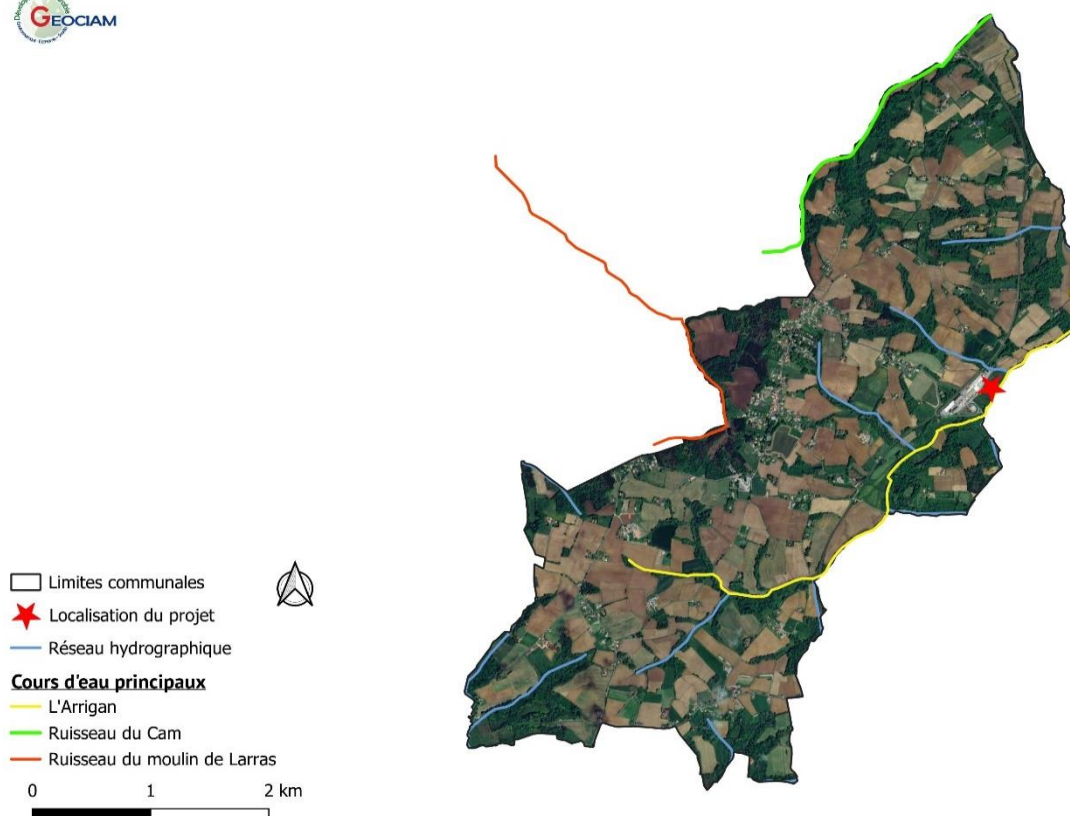


*Figure 10 : Contexte hydrographique communal
(Sources : Géoportail, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)*

La commune est intégrée dans une zone de répartition des Eaux.

2.5.2. Hydrologie locale

L'investigation de terrain a permis de constater la présence de l'Arrigan et de son affluent en marge du site d'étude. L'Arrigan rejoint le ruisseau du Grand Arrigan à environ 500 mètres à l'Est. L'Arrigan prend sa source sur la commune de Misson à environ 3,6 km de la zone d'étude.

Le Ruisseau du Grand Arrigan est un affluent du Luy, qui rejoint à terme l'Adour. Ainsi, le site d'étude fait partie du bassin versant final « L'Adour du confluent de la Midouze au confluent des Gaves Réunis ».



*Figure 7 : Arrigan en marge du site d'étude
(Sources : GEOCIAM)*

La prospection de terrain a permis de dresser les caractéristiques de l'Arrigan au droit de la zone d'étude :

- Ecoulement lotique avec alternance de mouilles et radiers ;
- Lit mineur 6 à 7 mètres, largeur de l'écoulement environ 3 mètres ;
- Substrat graveleux ;
- Rive droite : champ de maïs, présence d'un tunage en berge (diamètre des pieux de 10 cm), absence de sous cavage ;
- Rive gauche : ripisylve arbustive et arborée, présence d'une bande hygrophile de 10 mètres longeant la ripisylve au droit de l'emprise d'étude.

L'affluent présent au Nord, en limite de zone d'étude, est colonisé par un ourlet de ronces. Ce ruisseau est enfriché, aucune analyse n'a pu donc être réalisée. De la même manière, un réseau de fossés permettant de drainer les eaux pluviales de la zone d'étude vers l'Arrigan est colonisé par un ourlet de ronces.



*Figure 11 : Réseau de fossés colonisés par un ourlet de ronces
(Source : GEOCIAM)*

L'Arrigan est situé en bordure du périmètre d'étude et est rattaché à la masse d'eau superficielle : « Ruisseau du Grand Arrigan » n°FRFR278_5.

L'état de cette masse d'eau, ainsi que les objectifs fixés dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour Garonne 2022-2027, sont présentés ci-dessous :

Masses d'eau rivière	Objectifs d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)		Etat de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)	
	Objectif état écologique	Objectif état chimique	Etat écologique	Etat chimique
FRFR278_5	Objectif moins strict	Bon état 2015	Mauvais	Bon

*Tableau 3 : Masses d'eau au niveau du site projet
(Source : SIEAG)*

La masse d'eau subit des perturbations liées aux rejets de stations d'épurations collectives et des pressions en lien avec l'azote diffus d'origine agricole, ainsi que des sollicitations de la ressource en eau par les prélèvements pour l'irrigation. La qualité est notamment déclassée par la concentration d'ammonium et de phosphore total (qualité moyenne) ainsi que l'indice biologique diatomées, Macrophytique en Rivière et poissons rivière (qualité moyenne également). Par ailleurs, le Ruisseau du Grand Arrigan subit des altérations minimales pour la continuité, l'hydrologie et la morphologie.

Aujourd'hui, les eaux ruisselantes sur l'aire d'étude s'infiltrent et s'écoulent pour le surplus dans le réseau de fossés et l'Arrigan.

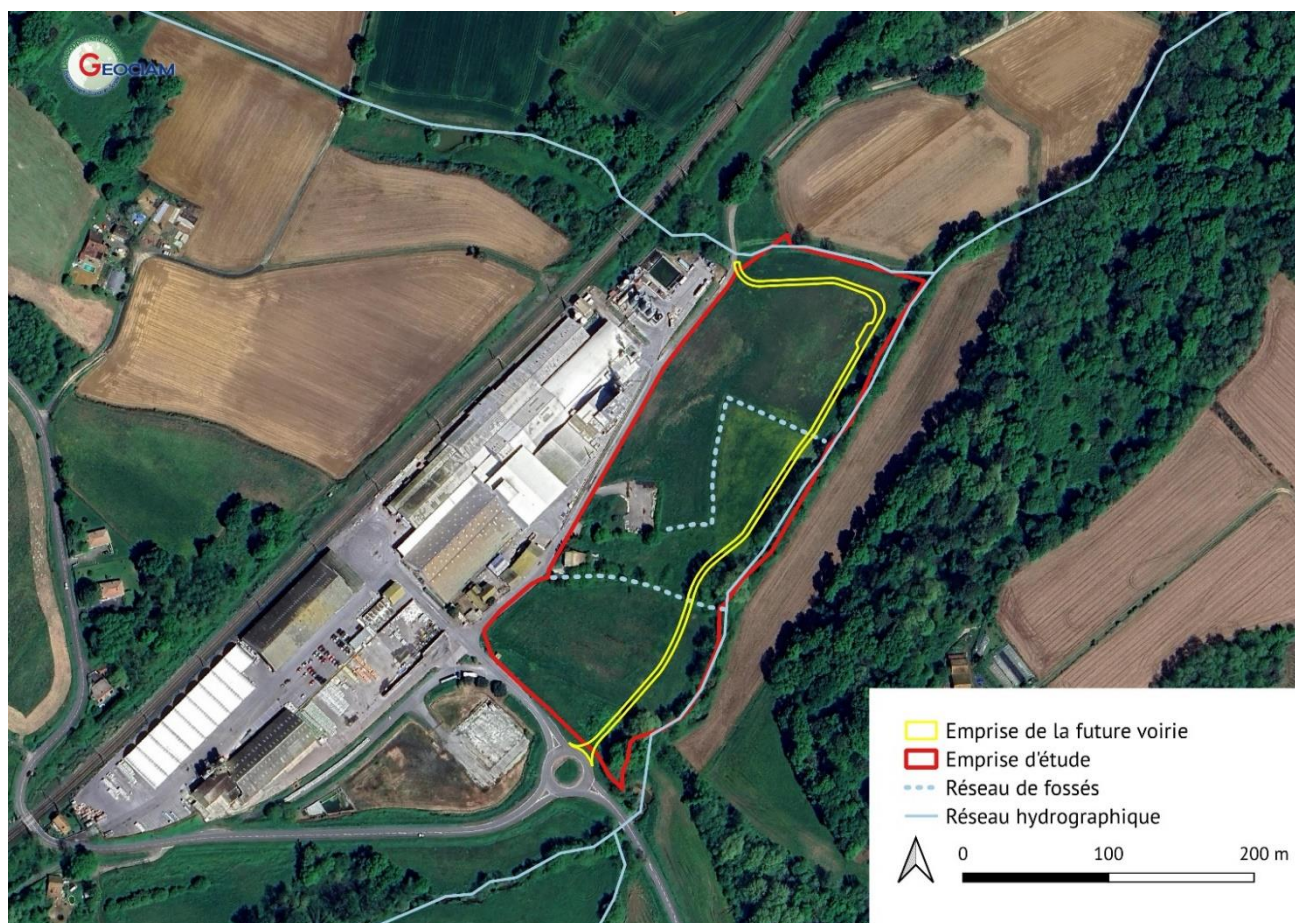


Figure 8 : Réseau hydrographique et de fossés

(Sources : BD Carthage, Cours d'eau DDTM40, et Google satellite ; Cartographie GEOCIAM)

Nb : A titre indicatif, d'après le SDAGE Adour Garonne, le cours d'eau Arrigan n'est ni classé en réservoir biologique, ni en axe à migrateurs amphihalins, ni cours d'eau en très bon état.

L'enjeu lié aux eaux superficielles est considéré comme fort au niveau de l'aire d'étude, du fait de la présence de l'Arrigan.

2.6. RISQUES NATURELS

Les enjeux relatifs aux risques naturels ont été étudiés d'après les données bibliographiques mises à disposition. Au total, cinq arrêtés de catastrophes naturelles ont été inventoriés sur le territoire communal. Ces catastrophes sont liées à un phénomène ou une conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Libellé	Début le	Sur le journal officiel
IOME2308745A	Sécheresse	01/07/2022
IOCE0902322A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	24/01/2009
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999
INTE9800356A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/06/1998
NOR19831115	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/07/1983

Tableau 4 : Catastrophes naturelles recensées sur la commune de Misson
(Source : Géorisques)

2.6.1. Risque de remontée de nappe et inondation

Sur la commune de Misson, quatre des arrêtés de catastrophes naturelles correspondent à des inondations. Toutefois, le territoire communal n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Inondations pour des crues à débordement lent de cours d'eau. De plus, l'Arrigan présent en contre-bas du site d'étude n'est pas concerné par le zonage de l'Atlas des Zones Inondables.

En revanche, le territoire communal bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et des petites entreprises, pour les aider à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

La zone projet n'est donc pas concernée par le risque lié aux inondations pour des crues à débordement lent de cours d'eau.

Par ailleurs, la commune de Misson est soumise au risque de remontée de nappe au niveau de son réseau hydrographique. **Une partie du site d'étude est identifiée en zone potentiellement soumise aux inondations de cave au niveau du ruisseau d'Arrigan. Toutefois, seul un suivi piézométrique permettrait de qualifier ce risque.**

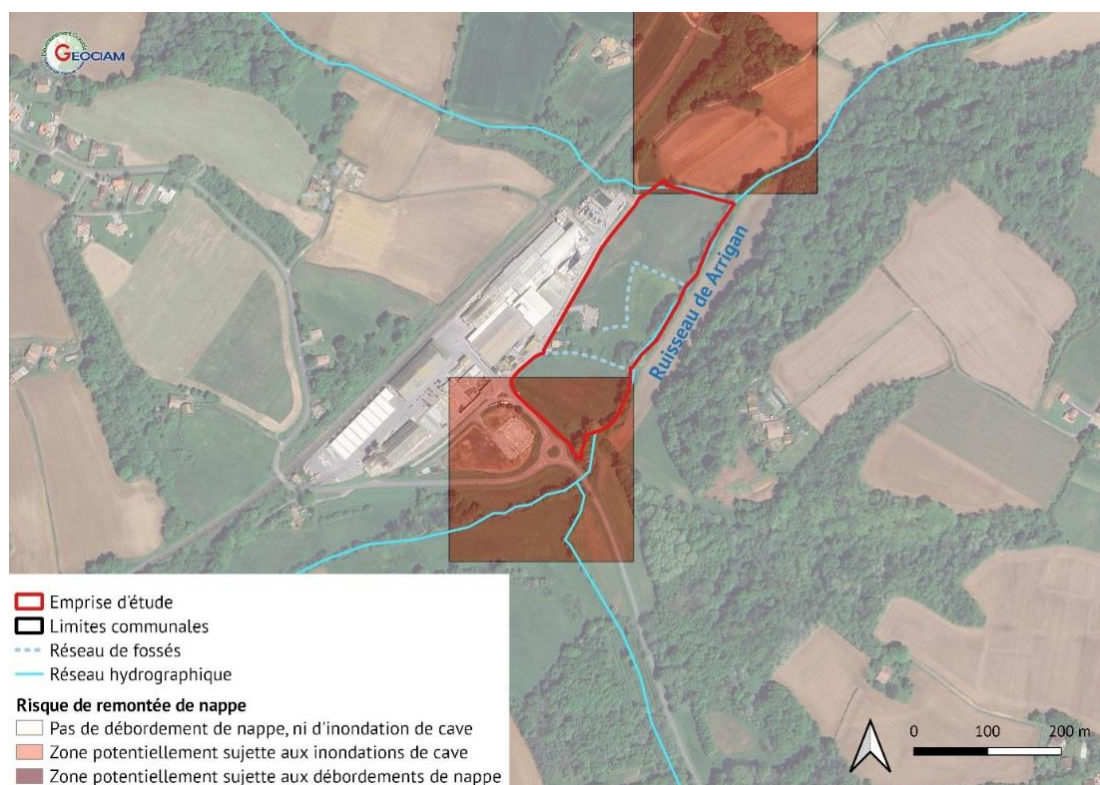


Figure12 : Risque de remontée de nappe au droit du site d'étude
(Sources : BRGM, Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)

2.6.2. Autres risques naturels

Concernant les autres risques naturels, le site est soumis aux risques :

- radon (potentiel radon faible) ;
- sismique (sismicité modérée) ;
- retrait et de gonflement des argiles (aléa faible) ;
- risque d'incendie : zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

Les enjeux relatifs à ces risques sont jugés faibles à l'échelle du projet.

2.7. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELS

Sur la commune de Misson, une seule ICPE (non soumise à la directive SEVESO) est présente.

Il s'agit de l'entreprise Fertinagro présente en marge du site d'étude qui produit des superphosphates et des engrais composés divers. Pour rappel, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

La commune de Misson n'est pas soumise à Plan de Prévention des Risques Technologiques.

2.8. POLLUTIONS ET NUISANCES

2.8.1. Pollution des sols

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

La commune de Misson recense :

- **1 site pollué ou potentiellement pollué** : le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;
- **4 anciens sites industriels ou activités de service** : la carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes.

Site pollué ou potentiellement pollué

Un site pollué ou potentiellement pollué est présent à proximité à environ 1 km du site projet : SSP001002601.

Ancien site industriel ou activité de service

Le projet est localisé en bordure de deux anciens sites industriels et d'activités de service, localisés sur le site de Fertinagro.

Remarque :

Un risque lié à la canalisation de transport de matières dangereuses est présent sur la commune de Misson.

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

En effet, une canalisation liée au transport de gaz naturel est présente à environ 200 mètres du site projet.

Les cartes ci-dessous localisent les deux anciens sites industriels et activités de service, ainsi que la canalisation de gaz à proximité du site projet :

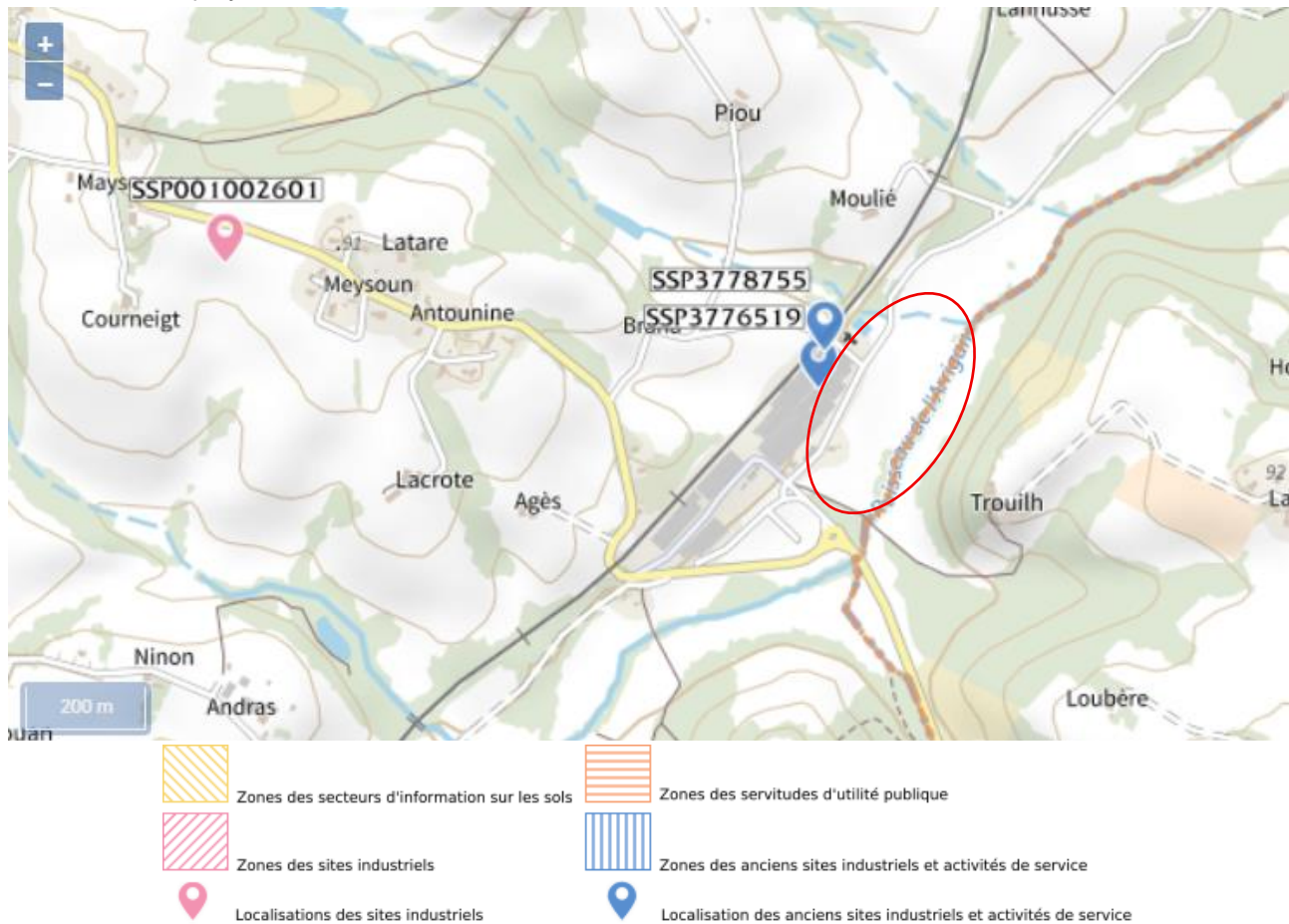


*Figure 11 : Risque de pollution des sols à l'échelle du site projet
(Source : Géorisques)*

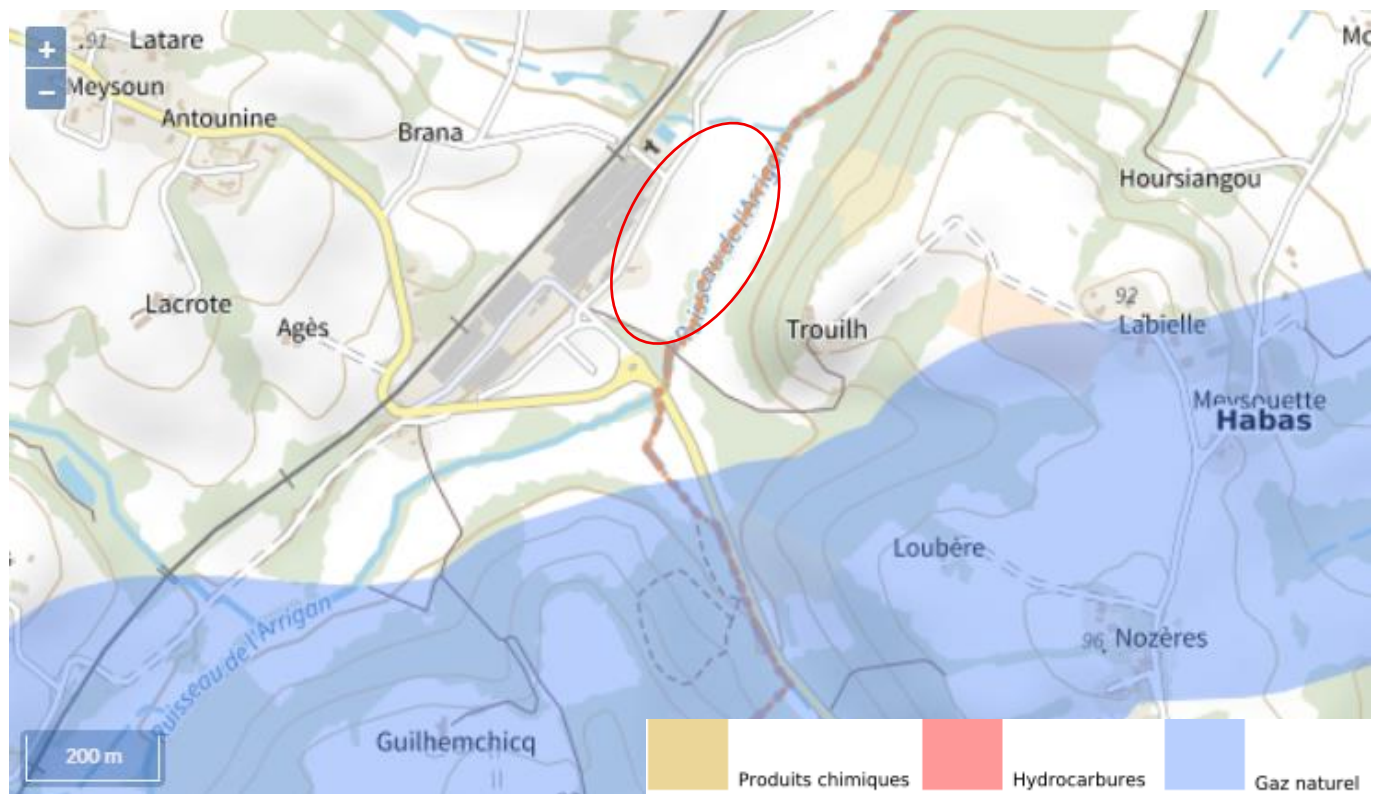


*Figure 12 : Canalisations de transport de matières dangereuses à l'échelle du site projet
(Source : Géorisques)*

2.8.2. Nuisance sonore

2.8.2.1. Classement des infrastructures de transport terrestre

Les transports sont la principale source de nuisance sonore identifiée par les populations, devant les activités industrielles et le bruit du voisinage. Le bruit ressenti peut entraîner des conséquences importantes sur la santé publique (troubles du sommeil, stress...).

Les infrastructures de transports terrestres, routières ou ferroviaires, actuelles ou en projet, font l'objet d'un classement sonore des voies.

Ce classement porte principalement sur les voies routières dont le trafic moyen journalier est supérieur à 5000 véhicules /jour et sur les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier supérieur à 50 trains/jour. Il est défini en fonction des niveaux sonores produits par les infrastructures durant les périodes jour (6h-22h) et nuit (22h-6h), sur la base de trafics à long terme.

Les infrastructures sont classées en cinq catégories, depuis la catégorie 1 (voie très bruyante) jusqu'à la catégorie 5 (voie la moins bruyante) ; un secteur affecté par le bruit est délimité de part et d'autre de la voie. À l'intérieur de ce périmètre, des normes d'isolation acoustique de façade doivent être respectées pour toute construction nouvelle (bâtiments d'habitation, établissements d'enseignement, de soins et d'action sociale et d'hébergement à caractère touristique).

La commune de Misson n'est pas concernée par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres.

2.8.2.2. Cartes de Bruit Stratégiques des infrastructures de transport terrestre

Les cartes de bruit stratégiques (CBS) sont un outil de connaissance et de suivi des impacts sonores liés à certaines infrastructures routières et autoroutières (avec trafic annuel de plus de 3 millions de véhicules) ou ferroviaires (à plus de 30 000 passages de trains par an), ou constatés dans certaines agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Ces cartes ont pour objectif d'aider :

- à évaluer globalement l'exposition au bruit dans ces environnements,
- et à établir des prévisions générales sur l'évolution de cette exposition.

Elles sont établies :

- soit par le préfet de département (pour les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires concernées),
- soit par les communes ou, s'il en existe, l'établissement public de coopération intercommunal compétent en matière de lutte contre les nuisances sonores (pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants concernées).

Lorsqu'elles concernent les agglomérations précitées, elles prennent en compte différentes sources de bruit : trafic routier, ferroviaire et aérien, bruit lié aux activités industrielles, ainsi que les autres sources de bruit (le cas échéant).

La commune de Misson n'est pas concernée par une infrastructure dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an.

2.8.2.3. Bruit relatif au transport aérien

Les nuisances sonores dues au trafic aérien sont réglementées principalement par les plans d'exposition au bruit (PEB) établis autour des aéroports les plus importants (aéroports civils dont le trafic annuel dépasse 20 000 mouvements ou aéroports militaires d'importance particulière).

La commune de Misson n'est concernée par aucun plan d'exposition au bruit (PEB), ni par aucun plan de gêne sonore (PGS). Aucun aéroport classé (civil ou militaire) ne génère de contraintes acoustiques sur le territoire communal. Par conséquent, le site du projet n'est soumis à aucune nuisance liée au transport aérien.

2.9. MILIEU NATUREL

2.9.1. Zonage réglementaire

Le territoire communal de Misson n'est pas concerné par le réseau Natura 2000 de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats Faune Flore, ni par le réseau ZNIEFF de type I et de type II. Le zonage environnemental le plus proche est localisé à plus de 5 kilomètres du site d'étude et il s'agit du réseau Natura 2000 « Gave de Pau » n°FR7200781.

Ainsi, les enjeux au regard de ces sites environnementaux sont jugés négligeables.

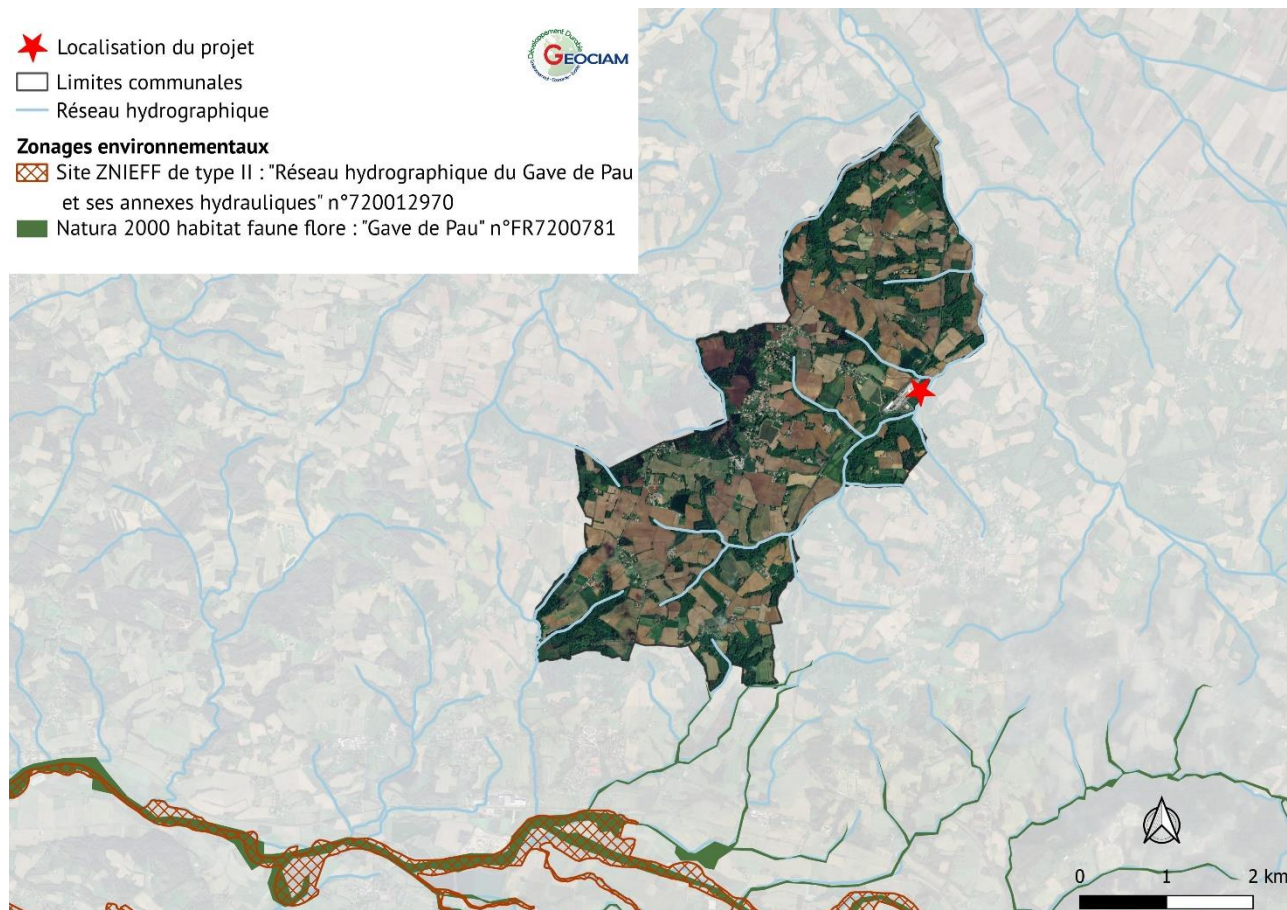


*Figure 8 : Zonage réglementaire (Sites Natura2000 et ZNIEFF)
(Sources : Google satellite, BD Carthage ; Cartographie : GEOCIAM)*

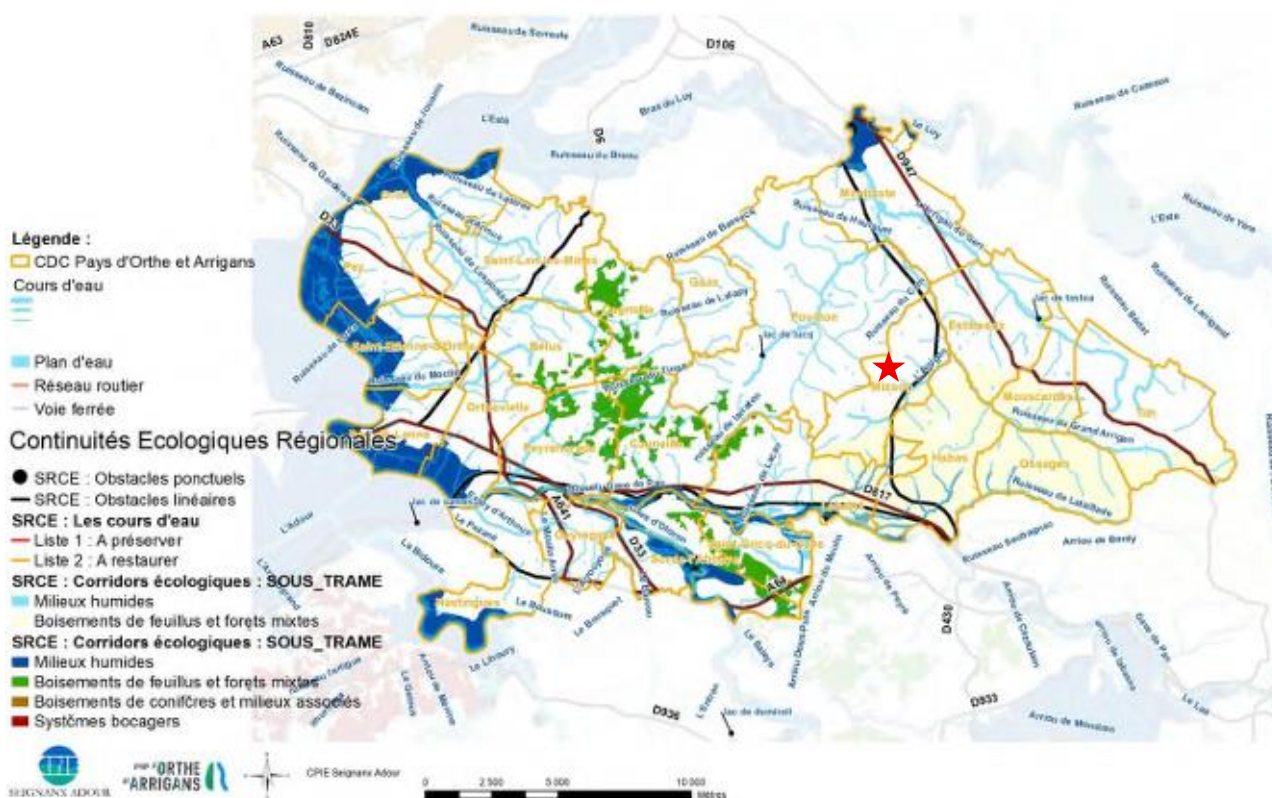
2.9.1. Continuités écologiques

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'Homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique.

Trames à l'échelle supra-communale

Un état des lieux des continuités écologiques régionales d'Aquitaine a été établi dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et repris pour un diagnostic environnemental du territoire pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ainsi, d'après le SCoT, la commune de Misson et l'aire d'étude ne sont pas inscrites à la trame verte et bleue supra-communale.



Trames à l'échelle locale

L'analyse de la trame verte et bleue est réalisée à l'échelle de la commune dans le cadre du PLUi des Arrigans.

Le réseau hydrographique qui borde le site d'étude est classé en corridor aquatique de type II. Il s'agit d'un axe d'importance locale plus court reliant en général deux réservoirs de biodiversité. Par ailleurs, un corridor terrestre de type I longe également le site, en marge de l'Arrigan. Il correspond à un axe principal terrestre d'échelle intercommunale, reliant le plus grand nombre de réservoir de biodiversité.

De plus, cette analyse qualifie le niveau d'intérêt des parcelles pour la biodiversité. Ainsi, sur l'aire d'étude, les parcelles au centre sont considérées comme favorables pour la biodiversité, alors que les autres parcelles sont qualifiées de milieux peu favorables.

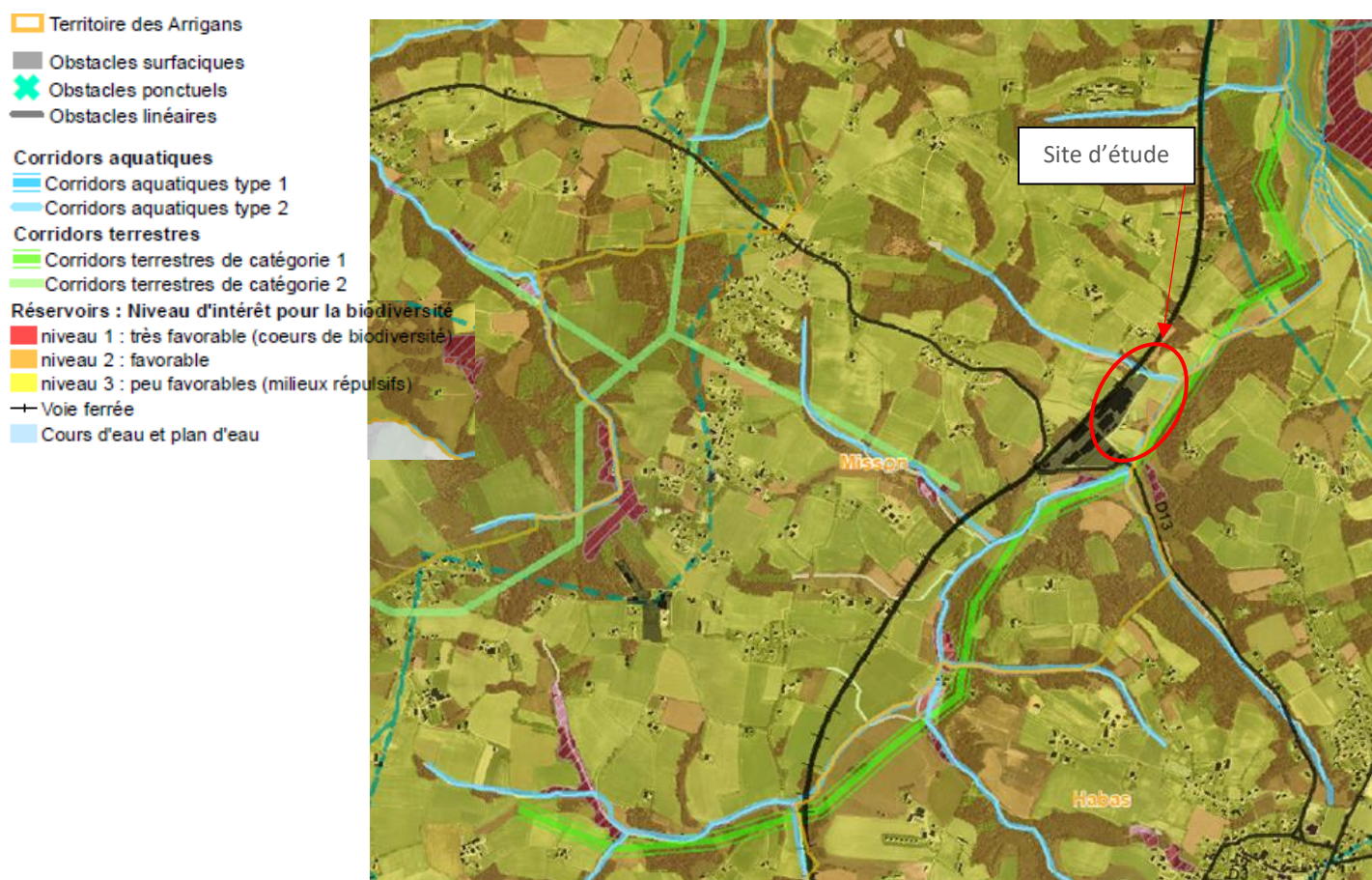


Figure 13 : TVB locale
(Source : PLUi des Arrigans)

Le site d'étude est localisé dans un secteur rural, à proximité de corridors à fort enjeu d'une part et bordé par une usine classée ICPE, une voie ferrée et la RD13, formant par ailleurs des obstacles aux continuités de la trame verte et bleue locale. Ainsi, le site d'étude constitue un écotone pour la faune à proximité d'infrastructures linéaires et d'activités anthropiques (usine).

Le site d'étude constitue un espace d'accueil favorable aux espèces locales, pour la réalisation partielle ou complète de leur cycle biologique.

2.9.2. Caractérisation des enjeux écologiques au niveau de la zone projet

Une investigation qualitative du secteur a été menée le 06 octobre 2025, afin d'évaluer les enjeux liés au milieu naturel.

2.9.2.1. Méthodologie

L'identification des habitats naturels et des espèces floristiques et faunistiques au niveau de la zone projet se base sur des observations de terrain, réalisées par GEOCIAM en octobre 2025 sur le site et ses abords directs susceptibles de présenter des enjeux environnementaux.

Afin de disposer d'une vision complète des enjeux naturalistes du secteur, les inventaires écologiques ont été réalisés à l'échelle de l'aire rapprochée du projet de création d'une nouvelle voirie visant à contourner la future extension de l'usine Fertinagro,

- **Habitats et flore**

Des observations sur l'aire d'étude ont été menées afin de rechercher et caractériser les habitats naturels, en particulier les éventuels habitats inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats Faune Flore.

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés floristiques.

Les habitats ont été représentés sous forme cartographique sous SIG (Code Corine Biotope et EUNIS) avec le logiciel QGIS (version 3.42.1).

Concernant la flore, la liste des espèces végétales contactées au sein de l'aire d'étude a été établie.

L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables, patrimoniales, protégées et envahissantes.

Une étude bibliographique préalable a été effectuée pour cibler les espèces patrimoniales potentiellement présentes sur la zone. À la suite de ce premier travail bibliographique, l'intégrité de la zone à l'étude a été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

- **Zone humide selon le critère pédologique**

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne une définition des terrains pouvant être considérés comme humides au titre de la réglementation : « **on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;** ».

L'arrêté du 24 juin 2008 précise que les investigations sont menées lorsque celles-ci sont nécessaires, c'est-à-dire au droit de la frontière supposée de la zone humide :

- critère végétation : « cet examen porte sur des points à situer de part et d'autre de la **frontière supposée de la zone humide**, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »
- critère sol : « Lorsque la végétation n'est pas identifiable ou non spontanée, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des **points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide**, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. »

La végétation est par nature intégratrice sur le long terme des conditions du milieu, même lorsque la zone n'est humide que pendant une période courte (mais suffisamment régulière pour être significative). Ainsi, dans une zone humide fonctionnelle, si la végétation est spontanée, elle traduira forcément la présence d'un paramètre hydrique prépondérant dans le fonctionnement de l'écosystème au niveau de l'habitat naturel, et donc au niveau de la flore qui le constitue.

Dans le cadre des investigations de terrain, le critère floristique (espèces végétales et habitats naturels) a été étudié pour la détermination des zones humides.

Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
 - o les habitats caractéristiques de zones humides, codés H ;
 - o les habitats non caractéristiques des zones humides, codés p, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
- les classer par ordre décroissant ;
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- répéter l'opération pour chaque strate ;
- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; **si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide.**

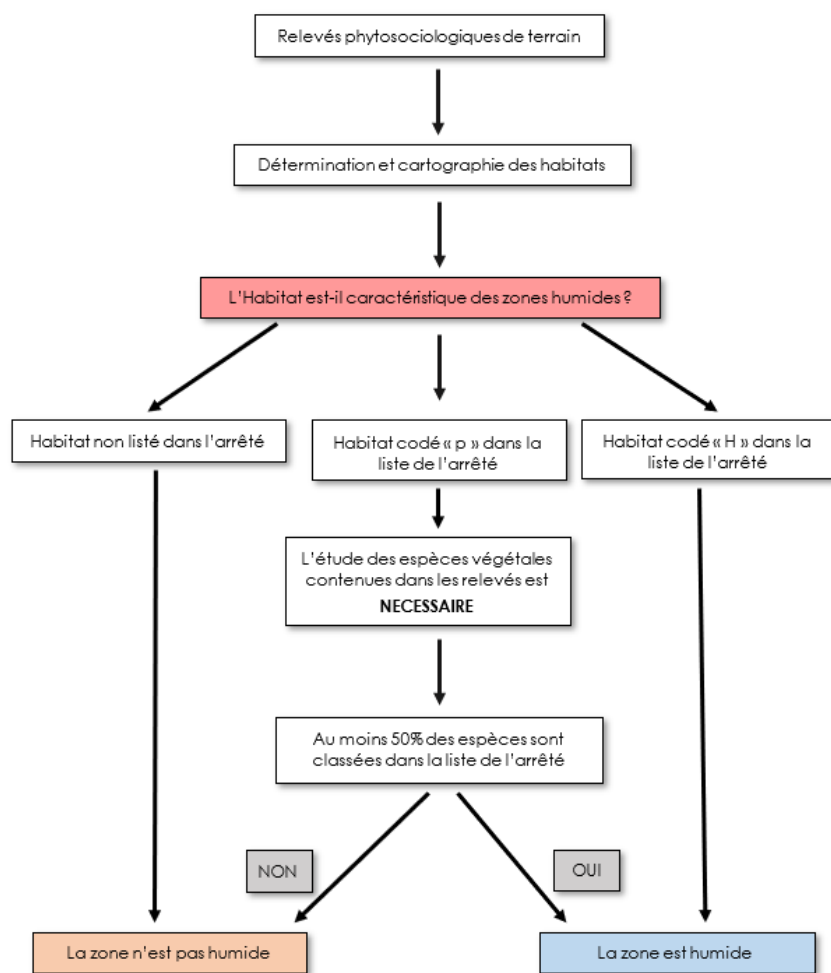


Figure 14 : Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère "végétation" (Source : SIMETHIS)

Aussi, dans le cadre des investigations de terrain, le critère pédologique a été étudié pour la détermination des zones humides.

Morphologie des sols de zones humides

L'engorgement des sols par l'eau peut se révéler sous la forme de traces qui perdurent dans le temps appelées « traits d'hydromorphie ». Ces traits sont la plupart du temps observables. Ils peuvent persister à la fois pendant les périodes humides et sèches, ce qui les rend particulièrement intéressants pour identifier les sols de zones humides.

Les sols de zones humides se caractérisent généralement ainsi par la présence d'un ou plusieurs traits d'hydromorphie suivants :

- Des traits rédoxiques,
- Des horizons réductiques,
- Des horizons histiques.

Les termes traits réductiques sont souvent utilisés, par comparaison avec les traits rédoxiques. En réalité, la manifestation d'engorgement concerne la quasi-totalité du volume de sol ; il ne s'agit donc pas d'un trait en tant que tel mais d'une manifestation morphologique prédominante caractéristique d'un horizon spécifique.

- Les **traits rédoxiques**, notés g et (g), résultent d'**engorgement temporaires** par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Le fer réduit (soluble), présent dans le sol, migre sur quelques millimètres ou quelques centimètres puis précipite sous formes de taches ou accumulation de rouille, nodules ou films bruns ou noirs. Dans le même temps, les zones appauvries en fer se décolorent et deviennent pâles ou blanchâtres.

Un horizon de sol est qualifié de rédoxique lorsqu'il est caractérisé par la présence de traits rédoxiques couvrant plus de 5 % de la surface de l'horizon.

- Les **horizons réductiques**, notés Go et Gr, résultent **d'engorgements permanents ou quasi-permanents**, qui induisent un manque d'oxygène dans le sol et créent un milieu réducteur riche en fer ferreux ou réduit. L'aspect typique de ces horizons est marqué par 95 à 100 % du volume qui présente une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre.
- Les **horizons histiques**, notés H, sont des horizons holorganiques entièrement constitués de matières organiques et formés en **milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année)**. Les différents types d'horizons H sont définis par leur taux de « fibres frottées » et le degré de décomposition du matériel végétal.
 - Horizons H fibriques, avec plus de 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hf ;
 - Horizons H mésiques, avec 10 à 40 % de fibres frottées (poids sec), codés Hm ;
 - Horizons H sapriques, avec moins de 10 % de fibres frottées (poids sec), codés Hs.

Nombre et localisation des sondages

Le nombre et la localisation des sondages réalisés reposent sur une approche raisonnée, basée sur la lecture du pédopaysage qui prend en compte les variations de la topographie, de l'occupation du sol, et de certaines caractéristiques de la surface du sol, tels que la couleur, la charge et la nature en éléments grossiers, la structure.

Lorsque la topographie ou la végétation sont bien marquées ou que des points d'eau sont visibles, le repérage dans l'espace est aisé, ce qui facilite le positionnement des sondages et la délimitation d'éventuelles zones humides. En revanche, lorsqu'on est confronté à des secteurs plats et cultivés, il devient nécessaire d'augmenter la densité d'observations et de progresser de proche en proche jusqu'à parvenir à délimiter une zone humide, si elle existe, ou constater qu'il n'y en a pas.

L'arrêté de 2008 modifié en 2009 mentionne au paragraphe 1.2.2. Protocole de terrain, « que l'examen des sols repose essentiellement sur le positionnement de sondages de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires... », en adaptant « le nombre, la répartition et la localisation des sondages à la taille et à la complexité du milieu ».

Ainsi, aucune densité d'observation n'est préconisée.

Protocole de terrain

Les investigations de terrain consistent en la réalisation de sondages à l'aide d'une tarière manuelle de diamètre 6 cm. Ces sondages sont menés jusqu'à la profondeur de 1,20 m en l'absence d'obstacle à l'enfoncement. Pour limiter au maximum les erreurs et augmenter la précision des observations, le sondage est reconstitué en replaçant les carottes extraites à la tarière dans une gouttière en matière plastique graduée. Cette reconstitution a pour but de mettre en évidence les horizons successifs et à en apprécier correctement les profondeurs d'apparition. Pour ce faire, la tarière doit être soigneusement graduée, les carottes seront nettoyées de manière à éliminer les artefacts liés au forage (lissages, éboulements) et on reconstituera ainsi les horizons en respectant scrupuleusement leurs épaisseurs.

Pour chaque sondage les données renseignées sont les suivantes :

- Date et localisation précise,
- Position topographique dans le paysage,
- Occupation du sol et végétation spontanée,
- Profondeur d'apparition éventuelle de traits rédoxiques et/ou réductiques,
- Profondeur atteinte,
- Nature éventuelle d'un obstacle.

- **Faune**

Dans le cadre de cette étude, des inventaires sur différents taxons ont été menés (mammifères, avifaune, herpétofaune et entomofaune). Concernant la méthode utilisée, elle est basée sur des prospections à l'écoute et à vue (individu et indice de présence). Un recensement privilégiant l'approche par habitat a été réalisé. Ainsi, des parcours ont été effectués de manière aléatoire au sein des habitats, sur l'aire d'étude, pour déterminer les espèces présentes.

Les enjeux faunistiques ont été définis à partir des observations ponctuelles effectuées sur site, des données bibliographiques et surtout des potentialités d'accueil des habitats présents.

2.9.2.2. Données naturalistes existantes

Une étude bibliographique a été réalisée sur la base des données d'inventaire sur le site projet et ses abords. Ainsi, plusieurs documents et une base de données ont été consultés :

- Plateforme de données naturalistes « Global Biodiversity Information Facility (GBIF) » ;
- Plateforme de données naturalistes « Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) » ;
- Plateforme de données naturalistes « Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV) ».

Ainsi, la base de données Faune Aquitaine inventorie au niveau à l'échelle de l'aire rapprochée du site projet, quelques espèces faunistiques protégées (2017 à 2025) :

- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ;
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) ;
- Mésange charbonnière (*Parus major*) ;
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;
- Tarin des aulnes (*Spinus spinus*) ;
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) ;
- Elanion blanc (*Elanus caeruleus*) ;
- Pic vert (*Picus viridis*) ;
- Tarier pâle (*Saxicola rubicola*) ;
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ;
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) ;
- Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) ;
- Buse variable (*Buteo buteo*) ;
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*).

Ces données ne sont pas localisées.

La base de données GBIF inventorie, trois odonates protégées et patrimoniales :

- Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Caloptéryx hémorroïdal (*Calopteryx haemorrhoidalis*) ;
- Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*).

Concernant la flore, d'après la base de données de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, aucune espèce floristique protégée ou patrimoniale n'est recensée au niveau du site d'étude. En revanche, 3 espèces patrimoniales sont recensées à proximité (plus de 50 mètres), en 2017, 2018 et 2022. Ces espèces sont toutes déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine :

- Jonquille des bois (*Narcissus pseudonarcissus*) ;
- Tractème lis-jacinthe (*Tractema lilio-hyacinthus*) ;
- Crocus d'automne (*Crocus nudiflorus*).

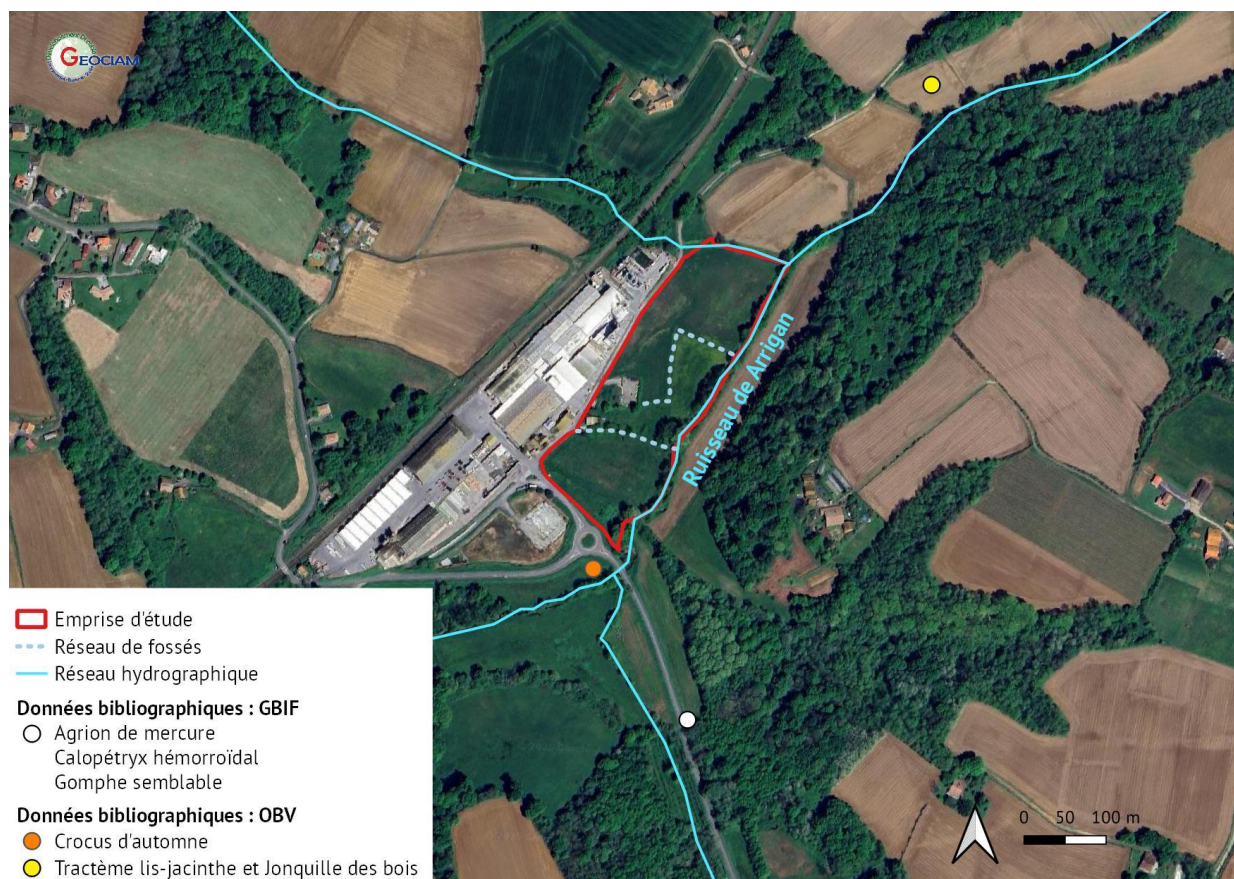


Figure 16 : Données bibliographiques existantes à proximité du site d'étude
(Sources : BD Carthage, GBIF, OBV et Google satellite ; Cartographique : GEOCIAM)

2.9.2.3. Habitats naturels et anthropiques

La zone d'étude est située au centre-Est de Misson, en limite communale avec Habas.

Dans un secteur rural, le site d'étude est bordé par l'usine Fertinagro à l'Ouest, le ruisseau d'Arrigan à l'Est, la RD13 au Sud et des terrains agricoles au Nord.

Le site est aujourd'hui occupé par des parcelles agricoles, majoritairement composées d'une friche post-culturelle (maïsiculture).

Ainsi, l'aire d'étude est découpée en 6 habitats naturels et anthropiques :

- Friche post-culturelle ;
- Ourlet de ronces ;
- Ourlet de ronces et arbres isolés ;
- Ripisylve et bande hygrophile associées au ruisseau Arrigan ;
- Patch de Menthe odorante ;
- Espace aménagé et remanié.

Friche post-culturelle (CCB 87.1 ; EUNIS : E5.1)

Le site d'étude est majoritairement occupé par une friche post-culturelle, d'après un employé de l'entreprise Fertinagro rencontré lors de la prospection, l'arrêt de la maïsiculture sur les parcelles s'est fait progressivement depuis 3 ans environ, du Sud vers le Nord.

Ce changement de gestion progressif est visible à travers la composition floristique des différentes parcelles, formant un gradient. Ainsi, la diversité floristique augmente d'années en années après l'arrêt de la maïsiculture :

- les parcelles Nord sont presque exclusivement occupées par de la Ray-grass, accompagnée par de la Grande oseille et de la Vergerette du Canada.
- les parcelles Sud comptent à minima une vingtaine d'espèces floristiques communes.



Figure 17 : Friche post-culturelle
(Source : GEOCIAM)

Ourlet de ronces (CCB 31.831 ; EUNIS : F3.131)

Sur le site d'étude, des ourlets de ronces sont présents en bordure de fossés et des espaces aménagés. Cet habitat est monospécifique accompagné parfois de quelques arbres isolés : Saule marsault, Chêne pédonculé et Robinier faux-acacia.



*Figure 18 : Ourlet de ronces
(Source : GEOCIAM)*

Patch de menthe odorante (CCB 37.2 ; EUNIS : E3.4)

Au centre du site d'étude, un patch dense de Menthe odorant est présent, pour une superficie de 265 m².



*Figure 30 : Patch de menthe odorante
Source (GEOCIAM)*

Ripisylve et ourlet hygrophile associées au ruisseau d'Arrigan (CCB 84x37.7 ; EUNIS : G5.1xE5.4)

Le ruisseau Arrigan longe le site d'étude à l'Est. Ce cours d'eau est accompagné par une ripisylve composée d'Aulne glutineux, de Saule marsault et de Platanes. Une bande hygrophile de 10 mètres longe la ripisylve, celle-ci est composée majoritairement de Grande prêle, de Grande ortie, de Grand oseille, de jeunes pousses de Saule marsault, de Ronce commune et de Potentille rampante. A noter que le taux de recouvrement de la Grande prêle est largement supérieur à 50%.



*Figure 39 Ripisylve et bande hygrophile du ruisseau d'Arrigan
Source (GEOCIAM)*

2.9.2.4. Flore contactée (Liste non exhaustive)

La flore, dans l'ensemble, présente sur le site d'étude une végétation homogène, spontanée et avec une diversité floristique est globalement moyenne.

Au total, **30 espèces floristiques** ont été recensées sur l'ensemble du site :

Nom vernaculaire	Nom latin	Zone humide
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Oui
Centauree noire	<i>Centaurea nigra</i>	Non
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Non
Chiendent pied-de-poule	<i>Cynodon dactylon</i>	Non
Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i>	Oui
Grand ortie	<i>Urtica dioica</i>	Non
Grand prêle	<i>Equisetum telmateia</i>	Oui
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	Non
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>	Non
Menthe odorante	<i>Mentha suaveolens</i>	Oui
Millepertuis perfolié	<i>Hypericum perforatum</i>	Non
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>	Non
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Non
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	Non
Ray grass	<i>Lolium perenne</i>	Non
Renoncule acre	<i>Ranunculus acris</i>	Non
Renouée persicaire	<i>Persicaria maculosa</i>	Non
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>	Non
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Non
Sétaire glauque	<i>Setaria pumila</i>	Non
Stellaire graminée	<i>Stellaria graminea</i>	Non
Trèfle blanc	<i>Trifolium repense</i>	Non
Véronique agreste	<i>Veronica agrestis</i>	Non
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i>	Non
Flore invasive		
Herbe de la pampa	<i>Cortaderia selloana</i>	Non
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i>	Non
Platane	<i>Platanus x hispanica</i>	Non
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Non
Souchet robuste	<i>Cyperus eragrostis</i>	Oui
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Non

**Tableau 5 : Liste non exhaustive de la flore observée sur le terrain
(Source : GEOCIAM)**

En bleu, les espèces indicatrices des zones humides (arrêté 24 juin 2008).

NB : 6 plantes exotiques envahissantes ont été recensées sur le site d'étude :

- 5 à impact majeur en Nouvelle-Aquitaine : Vergerette du Canada, Robinier faux-acacia, Herbe de la pampa, Paspale dilaté, Souchet robuste ; (Le souchet robuste étant également une espèce indicatrice des zones humides).
- 1 à impact modéré en Nouvelle-Aquitaine : Platane commun.

2.9.2.5. Caractérisation des zones humides

- **Eléments de contexte**

L'appréhension du site et de son intégration dans son environnement proche permet de contextualiser les éléments suivants :

- présence du ruisseau de l'Arrigan et de son affluent en marge du site ;
- topographie relativement plane avec une faible pente en direction du réseau hydrographique ;
- présence d'un réseau de fossés au sein du site ;
- carte nationale des zones humides potentielles, identifie sur le site une zone humide potentielle de forte probabilité ;
- dominance d'un habitat sur le site d'étude, avec une végétation homogène, spontanée et moyennement diversifiée : friche post-culturelle ;
- les relevés floristiques effectués sur l'ensemble du site d'étude permettent de mettre en évidence :
 - o la présence d'une friche post-culturelle classée « p » (pro parte) d'après l'arrêté du 24 juin 2008 ;
 - o la présence d'un patch de Menthe odorante caractéristique des zones humides dont le taux de recouvrement est supérieur à 50% ;
 - o la dominance de la Grand prêle (déterminante des zones humides) au niveau de la bande hygrophile associée au cours d'eau.

- **Critère floristique**

Comme vu précédemment dans la liste des espèces floristiques identifiées sur le terrain, la végétation sur le site projet est dominée par des plantes non-hygrophiles. En revanche, **deux habitats se distinguent : patch de Menthe odorante et bande hygrophile, avec une dominance d'une flore hygrophile pour un taux de recouvrement supérieur à 50%.**

Ainsi, les relevés floristiques permettent de conclure en la présence d'une zone humide floristique à l'échelle du projet, pour une superficie d'environ 5000 m².

- **Critère pédologique**

Par définition, le sol est une interface essentielle dans l'environnement. Il est issu de la dégradation des organismes vivants dans le sol et à sa surface (biosphère) qui fournit de la matière organique, et l'altération des roches (lithosphère) qui apporte la matière minérale : argiles, limons, sables, éléments grossiers. L'ensemble des processus conduisant à la formation et à l'évolution des sols est appelé **pédogenèse**.

La pédogenèse est lente : il faut environ 300 ans pour former 1 cm de sol. Les sols sont donc une ressource non renouvelable à l'échelle humaine.

Tandis qu'ils s'épaississent, les sols tendent également à se différencier verticalement par transformation et réarrangement de leurs composants. Cette variabilité verticale, observable par une succession de couches appelées horizons, diffère en fonction des situations environnementales : climat, relief, organismes vivants, lithologie. Cela génère une très grande diversité de sols.

La carte ci-dessous représente les différents types de sols dominants sur la commune de Misson. Cette carte est réalisée par le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Sols (GIS Sol) et le Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires.

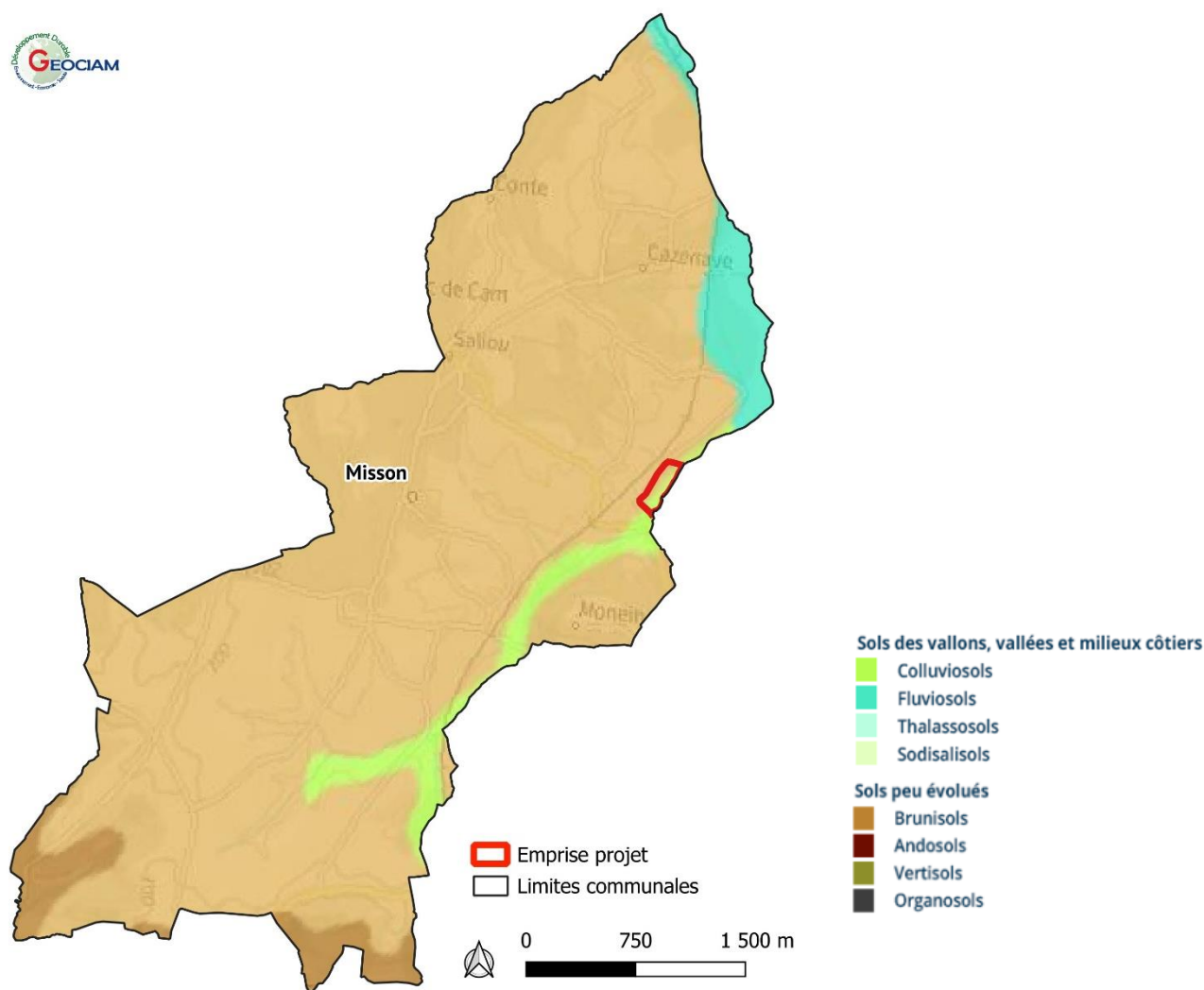


Figure 19 : Contexte pédologique de Misson
(Sources : Géoportail, GIS Sol, Réseau Mixte Technologique Sols et Territoires ; Cartographie : GEOCIAM)

Au droit de l'aire d'étude, deux types de sols sont recensés :

- **brunisol**. Les brunisols sont des sols ayant des horizons relativement peu différenciés (textures et couleurs très proches), moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur). Ces sols sont caractérisés par un horizon intermédiaire dont la structure est nette (présence d'agrégats ou mottes), marquée par une forte porosité. Les brunisols sont des sols non calcaires. Ils sont issus de l'altération *in situ* du matériau parental pouvant être de nature très diverse.
- **colluviosol**. Les colluviosols sont des sols issus de dépôts de colluvions, c'est-à-dire de matériaux provenant du ruissellement ou du glissement des pentes voisines (limons, sables, graviers). Ils se caractérisent par une accumulation de matériaux meubles en bas de versant, souvent épais, hétérogènes et localement hydromorphes.

- **Expertise pédologique**

L'expertise pédologique a consisté en la réalisation de 2 essais à la tarière au droit de la friche post-culturelle.

Ainsi, sur les deux sondages, un unique profil pédologique a été établi. Le tableau ci-après présente ce profil pédologique rencontré :

Coupe du sondage	Photographie	Description et contexte	Classement GEPPA	Conclusion
0-35 cm 35-100 cm Traces d'oxydation et concrétions à 70 cm		Deux horizons ont été identifiés. Globalement, le taux d'humidité dans le sol augmente en profondeur, allant de frais à humide. La texture est limono-argileuse sur la totalité des sondages. Les carottes sont de couleur marron, plutôt brun foncé en surface avec la présence de matière organique. Des traces d'oxydation, ainsi que des concrétions ferro-manganique ont été observés à partir de 70 cm de profondeur.	Les sondages semblent se rattacher aux classes II a, b ou c	<i>Il s'agit d'un sol non caractéristique des zones humides.</i>

*Tableau 6 : Expertise pédologique au niveau de l'aire d'étude
(Source : GEOCIAM)*

Les sondages à la tarière manuelle, sur un contexte topographique relativement plat, se sont révélés négatifs.

Ainsi, à ce jour, les essais n'ont pas permis de caractériser la présence d'une zone humide pédologique à l'échelle du site d'étude. La réalisation de sondages pédologiques en période favorable (période de hautes eaux, fin d'hiver ou début printemps) permettrait de confirmer ce premier constat.

- **Synthèse et limites de la caractérisation zone humide**

Sur le site d'étude, une **zone humide floristique a été délimitée sur une superficie d'environ 5 000 m²**. La prospection a été réalisée en octobre 2025, hors période optimale pour la réalisation des investigations floristiques et pédologiques. Ainsi, des **investigations complémentaires en période favorable** (hiver pour le critère pédologique et printemps pour le critère floristique) permettraient de préciser les contours de la zone humide réglementaire présente considérant les 2 critères.

Par ailleurs, au regard de la localisation du site, proche du ruisseau de l'Arrigan, la **pose de piézomètres** serait intéressante pour réaliser un suivi et connaître le comportement de la nappe alluviale. En effet, le site d'étude est classé en zone potentiellement sujette aux inondations de cave.

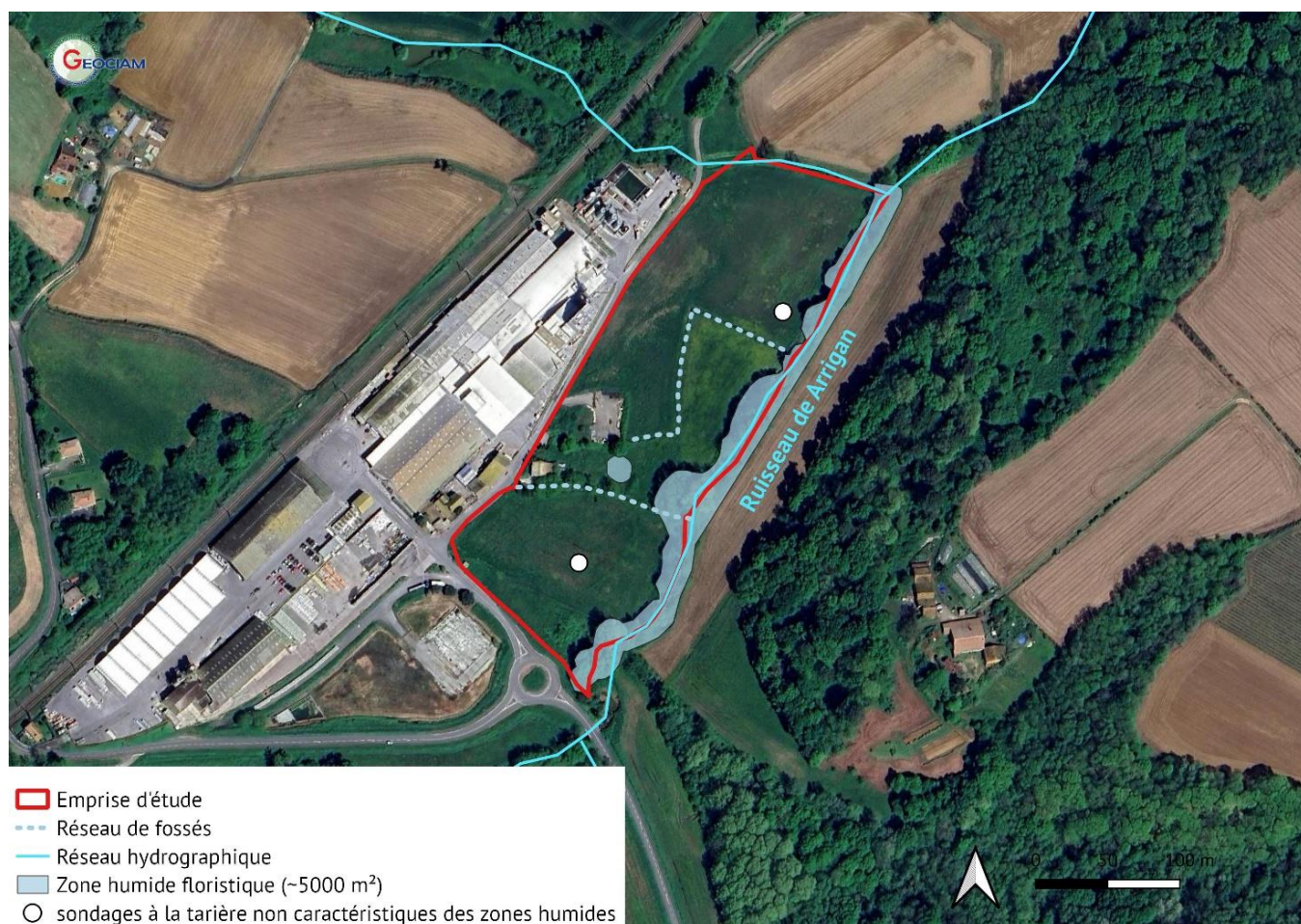
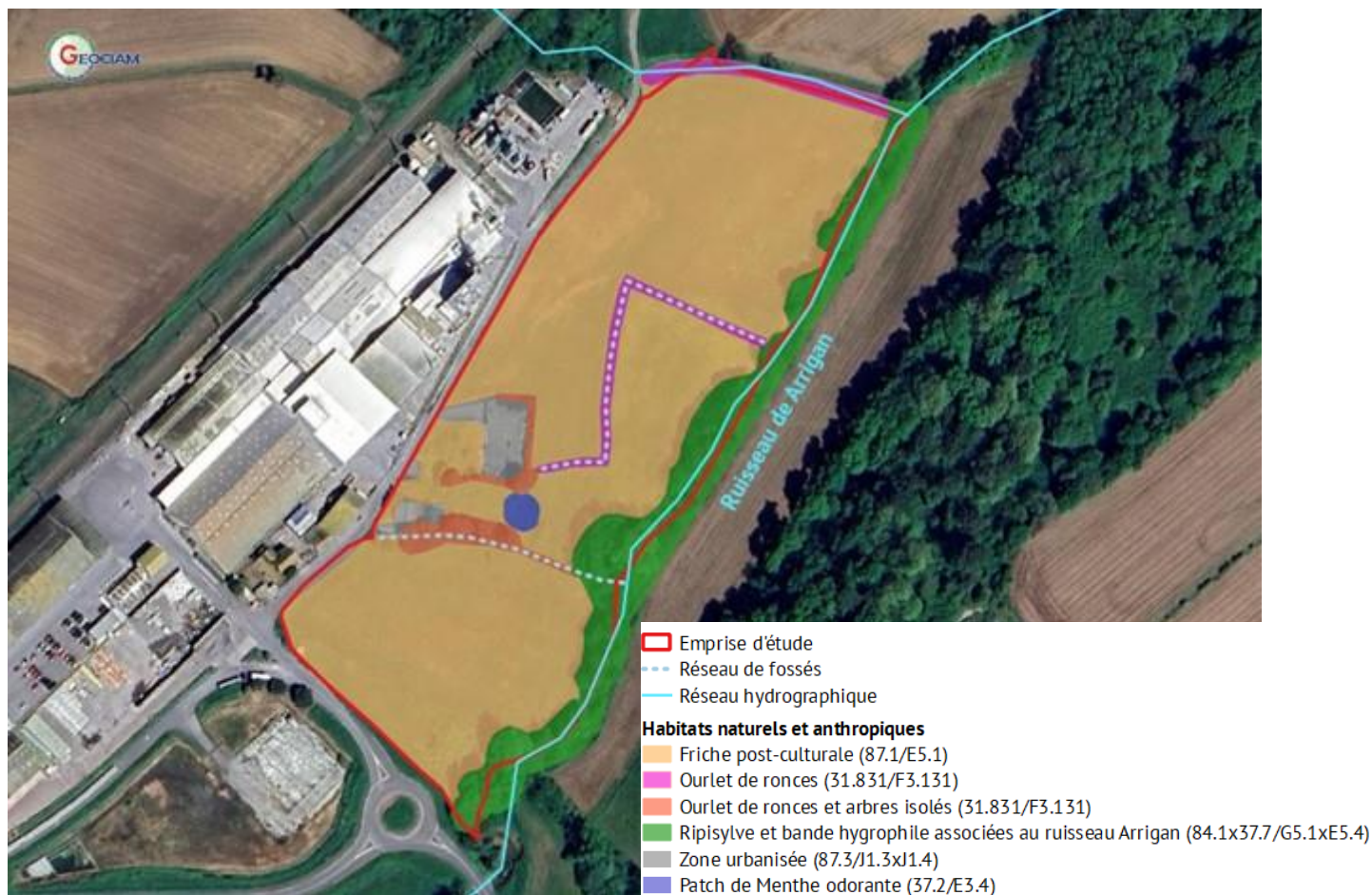


*Figure 20 : Zone humide floristique présente sur le site d'étude
(Sources : GEOCIAM, BD Carthage, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)*

2.9.2.6. Synthèse des habitats observés

L'observation des formations végétales a permis d'identifier les milieux suivants (selon Corine Biotopes et EUNIS) :

- CCB 87.1 / EUNIS E5.1 : Friche post-culturelle ;
- CCB 31.831 / EUNIS F5.131 : Ourlet de ronces ;
- CCB 31.831 / EUNIS F3.131 : Ourlet de ronces et arbres isolés ;
- CCB 84.1 × 37.7 / EUNIS G5.1 × E5.4 : Ripisylve et bande hygrophile associées au ruisseau Arrigan ;
- CCB 87.3 / EUNIS J1.3 × I1.4 : Zone urbanisée ;
- CCB 37.2 / EUNIS E3.4 : Patch de Menthe odorante.



Les inventaires réalisés ont mis en évidence la présence de 6 habitats naturels et anthropiques sur la zone d'étude.

Aucune espèce végétale protégée n'a été contactée au niveau du secteur d'étude lors des investigations de terrain.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent au droit de l'aire d'étude. Par ailleurs, aucun habitat d'intérêt communautaire n'est localisé à proximité directe du site.

Les niveaux d'enjeux des habitats naturels présents au niveau du site d'étude sont estimés en fonction de leur statut (habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire prioritaire), leur rareté au niveau de l'aire d'étude (très commun CC, commun C, assez rare AR, rare R et très rare RR), leur typicité (caractère de l'habitat à être typique du point de vue de sa composition et de son positionnement : faible, moyenne et bonne), ainsi que leur état de conservation (bon, moyen, dégradé).

Le niveau d'enjeu de chaque type d'habitat naturel correspond au croisement de ces critères. Les classes d'enjeu suivantes sont définies : nul, très faible, faible, modéré, fort, très fort.

Habitats naturels	Code Corine Biotope	EUNIS	Statut	Rareté	Typicité	Etat de conservation	Zone humide	Surface (m²)	Enjeux
Friche post-culturelle	87.1	FA	/	CC	Moyenne	Moyen	Non	~36450 m² soit ~72%	Faible
Ourlet de ronces	31.831	F3.131	/	CC	Bonne	Bon	Non	~2000 m² soit ~4%	Faible
Ourlet de ronces et arbres isolés	31.831	F3.131	/	CC	Bonne	Bon	Non	~1400 m² soit ~3%	Faible
Ripisylve et bande hygrophile	84x37.7	G5.1xE54	/	CC	Bonne	Bon	Oui	~9100 m² soit ~18%	Fort
Patch de Menthe odorante	37.2	E3.4	/	CC	Bonne	Bon	Oui	~260 m² soit >1%	Modéré
Zone urbanisée	87.3	J1.3xJ1.4	/	CC	/	/	Non	~1400 m² soit ~3%	Nul

Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels et anthropiques au niveau du projet sur la commune de Misson
(Source : GEOCIAM)

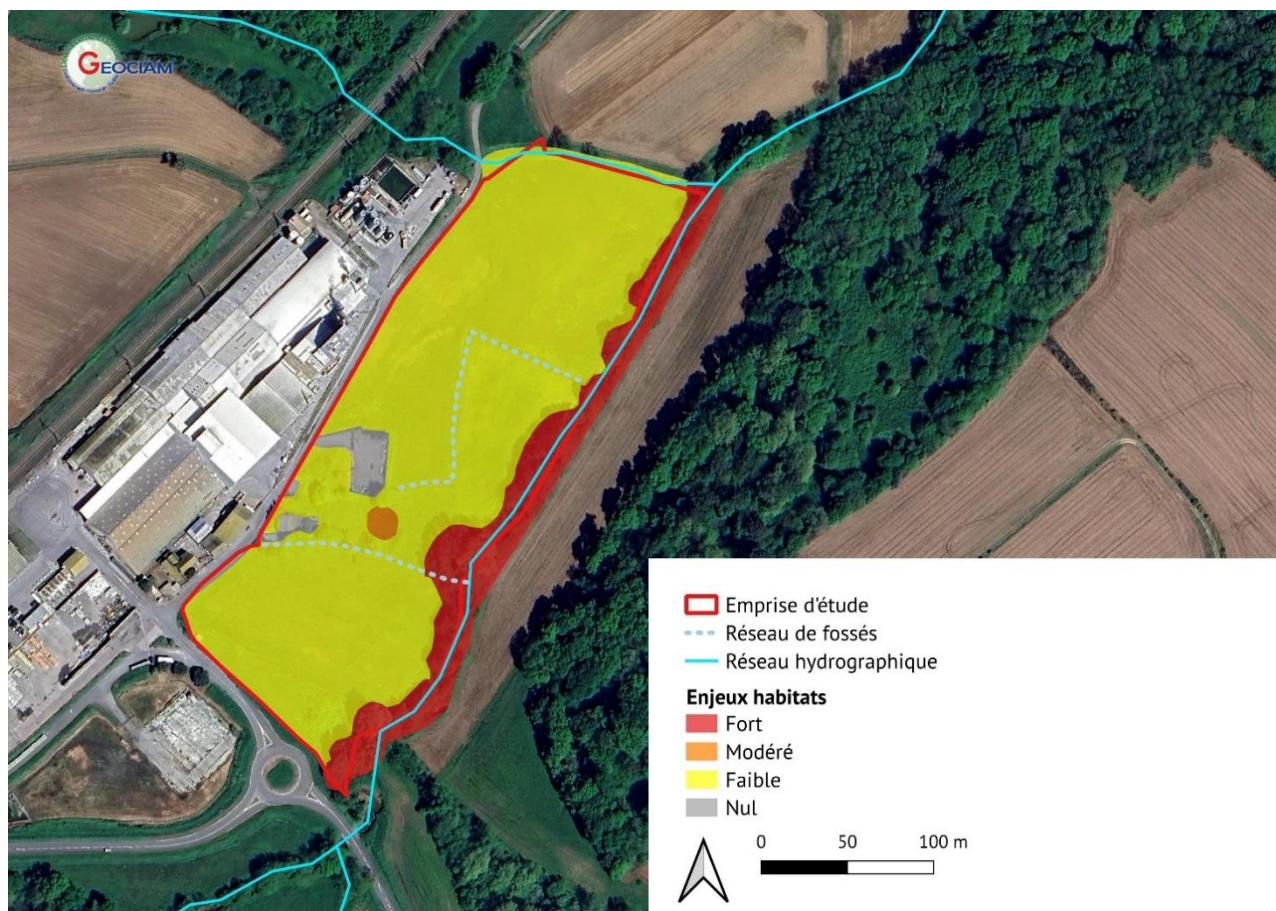


Figure 22 : Enjeux habitats au sein de l'aire d'étude
(Sources : BD Carthage, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)

Les enjeux concernant les habitats présents au droit de l'aire d'étude sont globalement faibles à très faibles, à l'exception de la ripisylve jugée à enjeu fort et du patch de menthe odorante jugé à enjeu modéré.

2.9.2.7. Faune contactée et potentielle

Aujourd'hui, le site est occupé majoritairement par une friche post-culturelle (maïsiculture).

Il est localisé dans un secteur rural, au droit de corridors à fort enjeu et bordé par une usine classée ICPE, une voie ferrée et la RD13, formant des obstacles aux continuités de la trame verte et bleue locale.

Ainsi, le site d'étude constitue un écotone pour la faune à proximité d'infrastructures linéaires et d'activités anthropiques (usine).

Le site d'étude constitue un espace d'accueil favorable aux espèces locales, pour la réalisation partielle ou complète de leur cycle biologique.

Au moment de l'investigation de terrain, plusieurs espèces faunistiques ont été contactées au droit et à proximité du périmètre d'étude.

- **Avifaune**

8 oiseaux ont été contactés au niveau du site d'étude. Parmi ces espèces, 7 sont protégées dont 4 sont patrimoniales pour leur statut de conservation : Bouscarle de cetti, Cisticole des joncs, Chardonneret élégant et Gobemouche gris.



Figure 23 : Cisticole des joncs
(Source : GEOCIAM)

Compte tenu des habitats naturels présents, du contexte hydrographique et de la localisation du site en secteur rural, le site présente un intérêt pour l'avifaune et la réalisation partielle ou complète de son cycle biologique.

En effet, les espaces ouverts constituent des zones d'alimentation et de transit pour les espèces avifaunistiques locales. De plus, la friche post-culturelle forme un habitat possible pour la reproduction de la Cisticole des joncs, espèce nicheuse au sol.

Les ourlets de ronces et la ripisylve de l'Arrigan constituent une zone refuge et de reproduction possible pour l'avifaune commune et forestière, notamment pour les petits passereaux. A noter que la Bouscarle de cetti peut potentiellement réaliser son cycle biologique complet au niveau de la ripisylve de ruisseau.

NB : La Cisticole des joncs fréquente les prairies ouvertes de longues herbes, les friches abandonnées et les lisières des terres agricoles. Elle s'installe très souvent à l'intérieur ou à proximité de zones humides telles que les marais, les étendues inondées, les prairies imbibées d'eau, les fossés au bord des routes et les bordures des marécages. Ce sont des oiseaux qui vivent la plupart du temps à basse altitude. A l'échelle du site d'étude, la Cisticole des joncs est susceptible de se reproduire au niveau de la friche post-culturelle. Des investigations complémentaires en période de nidification (printemps) permettraient de confirmer cette potentialité.

Nom	UICN FR	Rareté Aquitaine	Enjeu de conservation (2020)	Protection nationale/régionale	Utilisation du site
Bouscarle de cetti <i>Cettia cetti</i>	NT	Commune	Notable	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann III	Reproduction possible : ripisylve
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	VU	Très commune	Fort	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann II	Reproduction possible : ripisylve
Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	VU	Commune	Fort	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann III	Reproduction possible : friche
Corneille noire <i>Corvus corone</i>	LC	Très commune	Modéré	Directive Oiseaux : Ann II/2 Convention de Berne : Ann III	Reproduction possible : ripisylve
Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	LC	Très commune	Modéré	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann II	Reproduction possible : ripisylve et roncier
Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	NT	Très commune	Notable	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann II Convention de Bonn : Ann II	Reproduction possible : ripisylve
Rougegorge familial <i>Erithacus rubecula</i>	LC	Très commune	Modéré	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann II	Reproduction possible : ripisylve et roncier
Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	Très commune	Modéré	Protection Oiseaux France - Art 3. Convention de Berne : Ann II Règlementation des espèces dont la protection ne peut être dérogée qu'après avis du CNPN - Ann. 1	Reproduction possible : ripisylve et roncier

Tableau 8 : Avifaune contactée au sein du site d'étude
(Source : GEOCIAM)

- Arthropodes**

L'investigation a permis de contacter 15 arthropodes sur le site projet. Parmi ces espèces, 1 bénéficie d'un statut de protection : le Cuivré de marais (lépidoptère). Une femelle a notamment été observée.



Figure 24 : Cuivré des marais femelle
(Source : Vincent Baudraz)

La friche post-culturelle (habitat majeur sur les parcelles projet) présente des potentialités pour les espèces de lépidoptères communs et de manière générale, la zone présente un espace ouvert favorable aux arthropodes (alimentation et déplacement). La diversité floristique sur le site offre aux insectes une bonne ressource nectarifère leur permettant de s'alimenter.

A noter que la diversité floristique est intrinsèquement liée à la diversité entomologique, puis avifaunistique. De manière générale, le site d'étude semble présenter un intérêt pour l'entomofaune ainsi que pour l'avifaune.

Concernant le Cuivré des marais, cette espèce est présente en Europe centrale et occidentale. C'est une espèce typique des milieux humides où se développent les rumex. Le papillon vole en 2 à 3 générations et nécessite des zones importantes en ressource nectarifère. Les pontes ont lieu en mai-juin puis mi-juillet-août puis en octobre. La chenille se nourrit des feuilles d'Oseilles sauvages (*Rumex spp.*). Les adultes butinent de préférence les fleurs des menthes, de la Salicaire, de l'Eupatoire ou de la Pulicaire.

Le site d'étude semble se diviser en deux zones distinctes pour le Cuivré des marais : une zone d'alimentation avec une bonne ressource nectarifère, et une zone de reproduction avec la présence de la plante hôte (*Rumex sp.*) pour les chenilles. Ainsi, le site d'étude présente un intérêt pour ce lépidoptère protégé pour la réalisation de son cycle biologique. Des investigations complémentaires en période de reproduction (printemps-été) permettraient de confirmer cette potentialité.

Nom	UICN Aquitaine	Rareté Aquitaine	Enjeu de conservation (2020)	Protection nationale/régionale	Utilisation du site
Aesche bleue <i>Aeshna cyanea</i>	LC	Commune	Notable	/	Reproduction possible : cours d'eau et ripisylve
Argiope frelon <i>Argiope bruennichi</i>	LC	/	/	/	Cycle biologique
Carte géographique <i>Araschnia levana</i>	LC	Commune	Modéré	/	
Cétone funeste <i>Oxythya funesta</i>	/	Très commune	/	/	
Chrysomèle de banks <i>Chrysolina bankii</i>	/	/	/	/	
Corée marginé <i>Coreus marginatus</i>	/	/	/	/	
Criquet des roseaux <i>Mecostethus parapleurus</i>	/	/	/	/	
Criquet duettiste <i>Gomphocerippus brunnus</i>	/	/	/	/	
Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	NT	Commune	Fort	Protection Insectes France - Art. 2 Directive Habitats-Faune-Flore - Ann. II Convention de Berne : Ann. II Directive Habitats-Faune-Flore - Ann. IV Plan national d'actions Papillons de jour - 2018	Cycle biologique à confirmer (friche mésohygrophile)
Evarcha arquée <i>Evarcha arcuata</i>	/	/	/	/	Cycle biologique
Fadet commun <i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	Très commune	Modéré	/	
Frelon Européen <i>Vespa crabro</i>	/	/	/	/	
Phanéroptère méridional <i>Phaneroptera nana</i>	/	/	/	/	
Souci <i>Colias crocea</i>	LC	Très commune	Modéré	/	
Vulcain <i>Vanessa atalanta</i>	LC	Très commune	Modéré	/	

**Tableau 9 : Entomofaune contactée au sein du site d'étude
(Source : GEOCIAM)**

- **Reptiles et amphibiens**

1 reptile a été contacté sur le site d'étude durant l'investigation de terrain, cette espèce est ubiquiste et protégée au niveau national : Lézard des murailles.

Nom	UICN FR	UICN Aquitaine	Rareté Aquitaine	Enjeu de conservation (2020)	Protection nationale/régionale	Utilisation du site
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	Très commune	Modéré	Protection Amphibiens-Reptiles France - Art2. Directive Habitats-Faune-Flore - Ann IV. Convention de Berne : Ann. II	Reproduction

Tableau 10 : Herpétofaune contactée au sein du site d'étude
(Source : GEOCIAM)

Le site est favorable à la présence de reptiles communs. En effet, la ripisylve participe au transit, quant aux ronciers, ils participent au repos et à l'hivernage des reptiles. L'aire d'étude possède des potentialités en termes de réalisation partielle du cycle biologique de ce taxon.

Concernant les amphibiens, au regard des caractéristiques du ruisseau, les potentialités de reproduction apparaissent favorables. Des investigations complémentaires permettraient de le confirmer.

- **Mammifères**

Aucun mammifère n'a été observé sur le site lors de la prospection. Toutefois l'aire d'étude, incluse dans un secteur rural en connexion avec des corridors écologiques de la trame verte et bleue locale, est favorable à la présence de micromammifères et macromammifères pour le transit, l'alimentation et le refuge dans les ronciers.

Ainsi, la faune locale est susceptible de fréquenter l'aire d'étude, occupée majoritairement par une friche post-culturelle. Les mammifères (hérisson, rat des champs, musaraigne, chevreuil...) peuvent trouver refuge, transiter et s'alimenter dans la zone d'étude. Toutefois, la présence de l'entreprise Fertinagro et des axes de circulation sur la zone peuvent limiter leur déplacement, notamment vers le Sud et l'Ouest.

En ce qui concerne les chiroptères, les espèces affectionnent les paysages semi-ouverts, présentant une forte diversité de milieux naturels (bocage, abords des grands parcs et jardins, ...).

Ces espèces chassent potentiellement en marge du secteur d'étude (réseau hydrographique et ripisylve).

A noter qu'un bâtiment inoccupé est présent sur le périmètre d'étude, les potentialités de gîte pour les chauves-souris y apparaissent limitées en raison des récentes rénovations dont il a fait l'objet et de la forte odeur de peinture, défavorable à ce taxon particulièrement sensible.

- **Conclusion sur les enjeux faunistiques**

Le site d'étude est situé en zone rurale, en lien direct avec plusieurs corridors écologiques à forts enjeux. Il est bordé par une usine classée ICPE, une voie ferrée et la RD13, qui constituent autant d'obstacles physiques à la continuité de la trame verte et bleue locale.

Dans ce contexte, le site joue un rôle d'écotone, formant une zone de transition entre les milieux naturels et les espaces anthropisés. Il représente un espace refuge et un habitat favorable pour la faune locale, offrant les conditions nécessaires à la réalisation partielle ou complète de leur cycle biologique.

La diversité floristique observée contribue directement à la diversité entomologique puis avifaunistique, renforçant l'intérêt écologique du site. Celui-ci présente notamment un enjeu fort pour l'entomofaune et l'avifaune, avec une responsabilité potentielle pour la réalisation du cycle biologique de deux espèces protégées :

- **La Cisticole des joncs** (*Cisticola juncidis*), espèce typique des milieux ouverts et herbacés ;
- **Le Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*), papillon inféodé aux milieux ouverts mésohygrophiles.

Ces espèces pourraient accomplir tout ou partie de leur cycle biologique sur le site, en particulier au niveau de la friche post-culturelle, qui constitue un habitat favorable.

Des investigations complémentaires sont prévues aux périodes favorables pour confirmer ces potentialités.

2.9.2.8. Bioévaluation (enjeux pressentis)

Avant de procéder à la spatialisation des enjeux par habitat, il convient de définir préalablement les notions de patrimonialité, puis d'enjeu écologique.

- La **patrimonialité** : le caractère patrimonial d'une ou plusieurs espèces est caractérisé selon le degré de rareté, de menace, et de l'état de conservation global ou local des populations d'espèces.
Les référentiels pour évaluer la patrimonialité sont les listes rouges de l'UICN (régionale, nationale, européenne, mondiale), les listes d'espèces déterminantes ZNIEFF, les atlas de répartition...
- **L'enjeu écologique**, est évalué sur la patrimonialité (rareté, état de conservation) des espèces présentes, les effectifs de leurs populations, la fonctionnalité des habitats naturels dans l'accomplissement de leurs cycles biologiques (reproduction, transit, repos...). Il considère également les facteurs qui pourraient remettre en cause l'état de conservation des populations au niveau local et l'accomplissement des cycles biologiques.

La qualification des enjeux écologiques a été effectuée par type d'habitat ce qui a permis une évaluation à double niveau, à la fois en lien avec la flore/habitat et avec la faune (en fonction de l'utilisation de l'habitat par les espèces) :

Habitat	Code CORINE/EUNIS	Etat de conservation	Zone humide	Représentativité de l'habitat (site d'étude et abords)	Enjeu habitat	Enjeu faune	Enjeu global
Friche post-culturelle	87.1/E5.1	Bon	Non	~36450 m ² soit ~72%	Faible	Fort	FORT
Ourlet de ronces	31.831/F3.131	Bon	Non	~2000 m ² soit ~4%	Faible	Modéré	MODERE
Ourlet de ronces et arbres isolés	31.831/F3.131	Bon	Non	~1400 m ² soit ~3%	Faible	Modéré	MODERE
Ripisylve et bande hygrophile associées au ruisseau Arrigan	84.1x37.7/G5.1xE5.4	Moyen	Oui	~9100 m ² soit ~18%	Fort	Fort	FORT
Patch de Menthe odorante	37.2/E3.4	Bon	Oui	~260 m ² soit >1%	Modéré	Modéré	MODERE
Espace aménagé et remanié	87.3/J1.3xJ1.4	/	Non	~1400 m ² soit ~3%	Nul	Nul	NUL

Tableau 11 : Enjeux écologiques globaux pressentis (faune/flore)



*Figure 25 : Enjeux globaux pressentis spatialisés
(Sources : GEOCIAM, BD Carthage, Google satellite ; Cartographie : GEOCIAM)*

2.10.SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

L'état initial de l'environnement du site projet et de ses abords a permis de définir les enjeux prioritaires liés à la zone projet :

		Sensibilité de la zone projet	Enjeu
Milieu physique	Eaux superficielles	Présence du ruisseau Arrigan en marge du site d'étude, en bon état. Ripisylve composée de saules, d'aulnes et de platanes, associée à une bande herbacée hygrophile. Affluent présent en limite de zone d'étude, au Nord, colonisé par un ourlet de ronces. Présence d'un réseau de fossés colonisé par un ourlet de ronces, permettant de drainer les eaux pluviales de la zone d'étude vers l'Arrigan.	Fort
	Eaux souterraines	Site en partie concerné par un risque d'inondation de cave. Site d'étude proche du ruisseau Arrigan, en lien avec sa nappe alluviale.	Modéré
	Risques naturels et technologiques	Absence de risque identifié d'inondation par débordement de cours d'eau. Emprise d'étude concernée par un risque sismique (modéré), un risque de retrait et de gonflement des argiles (aléa faible) et un risque de radon.	Faible (risques naturels)
		Présence en marge du site d'étude de l'entreprise Fertinagro classée ICPE et comptant deux anciens sites industriels et de services. Canalisation de gaz naturel localisée à environ 200 mètres du site d'étude.	Fort (risques technologiques)
Cadre Naturel	Zonages naturels et continuités écologiques	Absence de réseau Natura 2000 et ZNIEFF à proximité Site projet localisé dans un secteur rural en connexion avec des corridors de la trame verte et bleue à fort enjeu (TVB inter-communale). Présence d'obstacles aux continuités à l'Ouest et au Sud : site industriel de Fertinagro et axes de circulation.	Modéré
	Habitats et flore	Site projet occupé majoritairement par une friche post-culturelle. Présence de ronciers et ripisylve du ruisseau Arrigan. Diversité floristique augmente d'années en années après l'arrêt de la maïsiculture : diversité floristique plus faible sur les parcelles Nord que sur les parcelles Sud.	Fort (ripisylve)
		Absence d'espèce floristique patrimoniale et protégée mais période de prospection pas idéale.	Modéré (patch de menthe : ZH)
		Présence d'une zone humide (surface à préciser avec des inventaires complémentaires en période favorable) : patch de Menthe odorante et ripisylve associée à un ourlet hygrophile.	Faible (friche et ourlet de ronces)
	Faune	Site d'étude en situation d'écotone entre le site industriel de Fertinagro et des espaces naturels. Présence du ruisseau Arrigan, intégré à la TVB inter-communale.	Fort (ripisylve et friche)
		Habitats inventoriés au droit du site et à proximité directe constituant un lieu d'accueil pour la faune locale pour la réalisation de son cycle biologique (alimentation, transit voire reproduction). Présence potentielle de deux habitats d'espèces protégées au droit de la friche post-culturelle : Cisticole des joncs et Cuivré des marais (à confirmer)	Modéré (patch de menthe et ourlet de ronces)

3. INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PRESENTIES

Ce chapitre s'attache à présenter les incidences potentielles du projet de voie de contournement (hors projet Fertinagro inconnu à ce jour).

3.1. INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL ET MESURES

3.1.1. Incidences et mesures sur les habitats

Les inventaires réalisés ont mis en évidence la présence de 6 habitats naturels et anthropiques sur la zone d'étude. Le projet de voie de contournement est concerné par la friche post-culturelle et l'ourlet de ronce. La **diversité floristique y est relativement limitée typique des habitats de friches agricoles.**

Aucune espèce végétale protégée n'a été contactée au niveau du secteur d'étude lors de l'investigation de terrain.

Ainsi, le projet impactera des habitats à faibles enjeux écologiques. Les incidences sur les habitats naturels sont donc relativement faibles.

3.1.2. Incidences sur les zones humides

Des secteurs de zones humides sont présents sur le site projet. Il s'agit d'un patch de menthe odorante et de l'ourlet hygrophile associé au ruisseau Arrigan.

Des investigations complémentaires sont prévues en période favorable afin de caractériser avec précision la surface de zone humide présente sur le site d'étude. **Ainsi des sondages pédologiques sont prévus en fin d'hiver (période caractéristique des hautes eaux) et des relevés de végétation sont prévus au printemps.** Ces prospections complémentaires permettront d'analyser les 2 critères flore/habitat et pédologique, conformément à l'arrêté du 24 juin 2008.

D'une manière générale, il est prévu que le projet de voie de contournement, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, évite tout impact sur les zones humides aussi bien en phase exploitation qu'en phase travaux.

3.1.3. Incidences sur la faune

Compte tenu des résultats de la prospection réalisée en octobre 2025, des inventaires complémentaires sont prévus afin de :

- Statuer sur l'utilisation du site par les espèces protégées, notamment le Cuivré des marais et la Cisticole des joncs ;
- Réaliser des prospections floristiques complémentaires en période de floraison ;
- Réaliser une bioévaluation des enjeux sur le site ;
- Analyser les fonctionnalités du site pour les espèces dans la trame écologique locale.

En fonction des résultats de ce diagnostic, le séquençage ERC sera appliqué. En cas d'impact résiduel sur des habitats d'espèces protégées, une **demande de dérogation à la destruction d'habitats d'espèces protégées** sera formulée auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

3.2. INCIDENCES DU PROJET SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET MESURES

Le projet de voie de contournement prend place à proximité du ruisseau Arrigan.

Le projet sera implanté à plus de 6 mètres des berges du ruisseau, conformément au règlement du PLUi du Pays d'Orthe et Arrigan.

La voie permet de desservir moins d'une dizaine d'habitations au Nord-Est de l'usine Fertinagro.

Les eaux ruisselantes sur l'emprise du projet s'infiltrent dans le sol et s'écoulent pour le surplus de manière diffuse vers la partie basse du terrain. Ces eaux ruisselantes rejoignent rapidement l'Arrigan et le milieu naturel.

La création de nouvelles surfaces imperméabilisées à l'échelle du site (480 ml de voie de contournement) peut engendrer un surplus de ruissellement et empêcher l'infiltration des eaux dans le sol. Ainsi, une gestion des eaux pluviales conforme au règlement du PLUi sera prévue.

Au regard de la mise en œuvre d'une gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet, l'incidence quantitative sur les eaux superficielles sera maîtrisée.

Aussi, la création de surfaces imperméabilisées est susceptible d'entraîner une augmentation de ces apports polluants, qui peuvent se révéler perturbant pour les milieux récepteurs.

Dans le cas du présent projet, le risque d'apport de polluants sera négligeable du fait des caractéristiques du projet (faible fréquentation prévue).

Ainsi, l'incidence qualitative du projet sur les eaux superficielles est limitée.

3.3. INCIDENCES TEMPORAIRES LIEES AU CHANTIER ET MESURES

Des risques d'impact sur le milieu naturel et sur les eaux pluviales existent en phase chantier. En effet, la circulation des engins induit un risque de pollution par l'huile et les hydrocarbures. Les opérations d'entretien courant de ces engins sont également un facteur potentiel de pollution.

Ce risque de pollution sera à priori minime ; toutefois, il convient de prévoir des mesures dans le cas où une pollution accidentelle se produirait.

Les précautions simples, rappelées ci-dessous, seront donc prises concernant la conduite du chantier, afin de minimiser les impacts potentiels :

- Les installations de chantier, mais surtout celles relatives à l'entretien des engins ou au stockage des carburants seront réalisées sur les emplacements aménagés à cet effet : plateforme étanche avec recueil des eaux dans un bassin ou un bac ;
- L'état des engins sera contrôlé afin de prévenir les fuites éventuelles ; dans la mesure du possible les circuits hydrauliques des engins seront alimentés par huiles végétales et biodégradables ;
- Les véhicules de chantier seront stationnés à distance des axes d'écoulement des eaux superficielles ;
- Le chantier ainsi que les chaussées d'accès seront maintenus en état permanent de propreté ;
- Les produits usés seront récupérés et évacués ;
- En cas de déversement polluant accidentel, les terres souillées devront être enlevées immédiatement et transportées dans des décharges agréées ;
- Les interventions seront réalisées dans la mesure du possible en dehors d'évènements climatiques exceptionnels afin d'éviter tout transfert de pollution et de traiter rapidement une éventuelle pollution accidentelle ;

Aucun rabattement de nappe n'est prévu en phase chantier.

Des mesures plus strictes seront mises en place, au regard de la proximité avec l'Arrigan :

- Balisage de la ripisylve et des milieux naturels évités afin d'éviter la divagation des engins et du personnel ;
- Mise en place d'une bande tampon de 5 mètres avec la zone humide (ourlet hygrophile) ;
- De plus, afin d'éviter les départs de fines vers le milieu naturel, possibles en phase chantier au regard des mouvements de terres (terrassement), et de limiter les pollutions, des merlons de protection seront installés au niveau des couloirs de ruissellement pour protéger le réseau hydrographique de tout apport de matière en suspension.

Ainsi, les nuisances liées à la réalisation des travaux seront temporaires et limitées et n'auront pas une incidence significative sur la qualité des eaux et le milieu naturel en général.

3.4. INCIDENCES DU PROJET SUR LE TRAFIC ROUTIER ET LE MILIEU ENVIRONNANT

Concernant le trafic routier et les nuisances pour le milieu environnant, la voie de contournement ne sera utilisée que par les riverains (hors usine Fertinagro). Seules une dizaine de maisons sont desservies par cette voie.

La réalisation du projet permet également de sécuriser les déplacements de ces riverains, qui circulent actuellement à proximité de l'usine.

Les incidences du projet sur la sécurité du trafic sont jugées positives.